BnF Gallica

Mercure galant (1678)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Mercure galant (1678). 1684/09.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Uu

(mg. Stanch. Cag. 93.)

(107)

Un 4836

Reporté en 1760.

MERCVRE GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

SEPTEMBRE 1684.

A PARIS,

AV PALAIS.

U
4836

ON donnera toûjours un Volume nouveau du Mercure Galant le premier jour de chaque Mois, & on le vendra, aussi-bien que l'Extraordinaire, Trente sols relié en Veau, & Vingt-cinq sols en Parchemin.

A PARIS,

Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la Salle des Merciers, à la Justice.

Chez C. BLAGEART, Ruë S. Jacques, à l'entrée de la Ruë du Plâtre,
Et en sa Boutique Court-Neuve du Palais, AU DAUPHIN.

Et T. GIRARD, au Palais, dans la Grande Salle, à l'Envie.

M. DC. LXXXIV.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

TABLE DES MATIERES
contenuës dans ce Volume.

PRélude, contenant plus de vingt Actions du Rey, qui sont autant de Nouvelles, 1
Extrait d'une Lettre de Siam, 73
Autres Nouvelles de Siam, 79
Corps d'un Archevesque de Tours qui vivoit l'an 1291. trouvé dans l'Eglise Cathédrale de la mesme Ville, 80
M. de Mailly est élû Prieur de S. Victor, 84
Ouragan, 87
Sonnet sur la derniere Eclipse, 94
Lettre curieuse sur le mesme sujet, 97
Prévoyance de M. le Comte de Grignan, 112
Morts, 136
Pompe funebre, 139
Abjurations, 143
Le Satire & le Loup, Fable, 147
Prodiges d'esprit, 157

Consécration de l'Eglise des Capucins de Valogne, 164
Sonnets, 167
M. le Comte de Tonnerre est reçeu Premier Gentilhomme de la Chambre de Monsieur, 174
Mariages, 176
Prise de Sainte Maure, avec des remarques curieuses sur l'Isle de ce nom, & sur sa situation, 190
Lettre contenant plusieurs particularitez touchant le Pere Couplet Jesuite, arrivé depuis peu de la Chine avec un jeune Chinois, 211
Bons offices rendus par M. de Guilleragues aux Venitiens, 225
Mariage, 226
Abbayes données par le Roy, 227
Nouveaux Regimens donnez par le Roy, avec les Noms & la Famille de ceux qui les ont eus, 228
Histoire, 242
Morts, 268
Dispute ordonnée par le Roy pour la Charge de Professeur en Langue

Grecque à Caën, 271
Tout ce qui s'est passé à l'Académie de Peinture & de Sculpture le jour de la distribution des Prix, 273
Morts, 290
M. le Comte de Montesson est nommé Enseigne des Gardes, 296
Mariage de M. d'Urfé & de Mademoiselle de Gontaud, 297
Maladie de Monsieur, & Depart du Roy, 303
Enigmes, 306
Modes nouvelles, 309

Fin de la Table.

AVIS ET CATALOGVE *des Livres qui se vendent chez le Sieur Blageart.*

RecherchesCurieuses d'Antiquité, contenuës en plusieurs Dissertations, sur des Médailles, Bas-reliefs, Statuës, Mosaïques, & Inscriptions antiques, enrichies d'un grand nombre de Figures en taille-douce. *In* 4. 7 l.

Sentimens sur les Lettres & sur l'Histoire, avec des Scrupules sur le Stile. *Indouze.* 30 s.

Lettres diverses de M. le Chevalier d'Her. *Indouze.* 30 s.

Nouveaux Dialogues des Morts, Premiere Partie. *In douze.* 30 s.

Seconde Partie des Dialogues des Morts. *In douze.* 30 s.

Jugement de Pluton sur les deux Parties des Nouveaux Dialogues des Morts, 30 s.

La Duchesse d'Estramene. *Deux Volumes indouze.* 40 s.

Le Napolitain, Nouv. *Indouze.* 20 ſ.
Académie galante, I. Partie, 30 ſ.
Académie galante, II. Partie, 30 ſ.
Cara Muſtapha, dernier Grand Vizir, Hiſtoire contenant ſon élevation, ſes amours dans le Serrail, ſes divers emplois, & le vray ſujet qui luy a fait entreprendre le Siege de Vienne, avec ſa mort, 30 ſ.
Hiſtoire du Siege de Luxembourg, 30 ſ.
Relation Hiſtorique de tout ce qui s'eſt fait devant Génes par l'Armée Navale du Roy, 30 ſ.
Reflexions nouvelles ſur l'Acide & ſur l'Alcali. *Indouze.* 30 ſ.
La Devineresſe, Comedie, 15 ſ.
Artaxerce, avec ſa Critique. 15 ſ.
La Comete, Comedie. 10 ſ.
Cõverſions de M. Gilly & Courdil. 20 ſ.
Cent vingt-ſept Volumes du Mercure, avec les Relations & les Extraordinaires. Il y a huit Relations qui contiennent.
Ce qui s'eſt paſſé à la Ceremonie du Mariage de Mademoiſelle avec le Roy d'Eſpagne.

Le Mariage de Monſieur le Prince de Conty avec Mademoiſelle de Blois.

Le Mariage de Monſeigneur le Dauphin avec la Princeſſe Anne-Chreſtienne Victoire de Baviere.

Le Voyage du Roy en Flandre en 1680.

La Négotiation du Mariage de M. le Duc de Savoye avec l'Inf. de Portugal.

Deux Relations des Réjoüiſſances qui ſe ſont faites pour la Naiſſance de Monſeigneur le Duc de Bourgogne.

Une Deſcription entiere du Siege de Vienne, depuis le commencement juſqu'à la levée du Siege en 1683.

Il y a vingt-ſix Extraordinaires, qui outre les Queſtions galantes, & d'érudition, & les Ouvrages de Vers, contiennent pluſieurs Diſcours, Traitez, & Origines, ſçavoir.

Des Indices qu'on peut tirer ſur la maniere dont chacun forme ſon Ecriture. Des Deviſes, Emblêmes, & Revers de Médailles. De la Peinture, & de la Sculpture. Du Parchemin, & du Papier. Du Verre. Des Veritez qui ſont contenuës dans les Fables, & de l'ex-

cellence de la Peinture. De la Contestion. Des Armes, Armoiries, & de leur progrés. De l'Imprimerie. Des Rangs & Cerémonies. Des Talismans. De la Poudre à Canon. De la Pierre Philosophale. Des Feux dont les Anciens se servoient dans leurs Guerres, & de leur composition. De la simpathie, & de l'anthipatie des Corps. De la Dance, de ceux qui l'ont inventée, & de ses diferentes especes. De ce qui contribuë le plus des cinq sens de Nature à la satisfaction de l'Homme. De l'usage de la Glace. De la nature des Esprits folets, s'ils sont de tous Païs, & ce qu'ils ont fait. De l'Harmonie, de ceux qui l'ont inventée, & de ses effets. Du fréquent usage de la Saignée. De la Noblesse. Du bien & du mal que la fréquente Saignée peut faire. Des effets de l'Eau minérale. De la Superstition, & des Erreurs populaires. De la Chasse. Des Metéores, & de la Comete apparuë en 1680. Des Armes de quelques Familles de France. Du Secret d'une Ecriture d'une nouvelle invention, tres-

propre à estre renduë universelle, avec celuy d'une Langue qui en résulte, l'un & l'autre d'un usage facile pour la communication des Nations. De l'air du Monde, de la veritable Politesse, & en quoy il consiste. De la Medecine. Des progrés & de l'état présent de la Medecine. Des Peintres anciens, & de leurs manieres. De l'Eloquence ancienne & moderne. Du Vin. De l'Honnesteté, & de la veritable Sagesse. De la Pourpre & de l'Ecarlate, de leur diférence, & de leur usage. De la marque la plus essentielle de la veritable amitié. L'Abregé du Dictionnaire Universel. Du mépris de la Mort. De l'origine des Couronnes, & de leurs especes. Des Machines anciennes & modernes pour élever les Eaux. Des Lunetes. Du Secret. De la Conversation. De la Vie heureuse. Des Cloches, & de leur antiquité. Des bonnes & mauvaises qualitez de l'Air. Des Bains. Du bon & du mauvais usage de la Lecture. De la facile construction de toutes sortes de Cadrans Solaires; & des Jeux.

On fera une bonne composition à ceux qui prendront les cent vingt-sept Volumes, ou la plus grande partie. Quant aux nouveaux qui se debitent chaque mois, le prix sera toûjours de trente sols en veau, & de vingt-cinq en parchemin.

Outre les Livres contenus dans ce Catalogue, on vend aussi chez le Sieur Blageart toutes sortes de Livres nouveaux, & autres. On ne marque icy que ceux qu'il a imprimez, à la reserve des Recherches d'antiquité, qu'on trouve chez tres-peu d'autres Libraires.

Il ajoûtera à ce Catalogue les Livres nouveaux qu'il donnera de temps en temps au Public.

On ne prend aucun argent pour les Memoires qu'on employe dans le Mercure.

On mettra tous ceux qui ne desobligeront personne, & ne blesseront point la modestie des Dames.

Il faut affranchir les Lettres qu'on adressera chez le Sr Blageart, Imprimeur-Libraire, Ruë S. Jacques, à l'en-

trée de la Rue du Plastre.

Il fera toûjours les Paquets *gratis* pour les Particuliers & pour les Libraires de Provinces. Ils n'auront le soin que d'en acquiter le port sur les Lieux.

Ceux qui envoyent des Memoires, doivent écrire les noms propres en caracteres bien formez.

On ne met point les Pieces trop difficiles à lire.

On met tous les bons Ouvrages à leur tour, & les Autheurs ne se doivent point impatienter.

Il est inutile d'envoyer des Enigmes sur des Mots qui ont déja servy de sujet à d'autres.

On prie ceux qui auront plusieurs Memoires, ou plusieurs Ouvrages à envoyer en mesme temps, de les écrire sur des papiers separez.

On avertit que les Mercures qui s'impriment en Hollande, & en quelques Villes d'Allemagne, sont fort peu corrects, & tronquez en beaucoup d'endroits.

MERCVRE GALANT

SEPTEMBRE 1684.

SI vous ne connoissiez parfaitement toutes les grandes qualitez du Roy, le commencement de cette Lettre vous jetteroit dans une surprise, dont vous auriez de la peine à revenir, puis que

vous y allez lire en un ſeul Article plus de vingt Actions de grandeur, de bonté, de charité, de magnificence, & de libéralité, auſquelles toutes les vertus ont part. Chaque Action mériteroit un éloge. Cependant je me contenteray de les nommer toutes; & lors qu'elles ſeront ramaſſées enſemble, elles formeront une eſpece de Panégyrique tout de Faits conſtans, qui parleront eux-meſmes, & en diront plus ſans art, & en expoſant ſeulement la verité, que la plus vive elo-

quence ne pourroit en dire, ſi elle entreprenoit de les relever chacune ſéparément. Je commence par le Traité qui fut arreſté entre le Roy & les Etats Genéraux des Provinces Unies des Païs-Bas le 29. Juin dernier. Comme les Articles en ſont imprimez, je ne les mets point icy. Je ne vous en envoye que le Prélude, qui vous fera mieux comprendre que je ne pourrois le faire, les ſentimens que Sa Majeſté a eus pour le repos de l'Europe, & les avantages de la Chré-

tienté. Voicy quels ſont les termes de ce Prélude.

Au nom de Dieu le Createur; A tous préſens & à venir ſoit not ire, Que comme Tres-Haut, Tres-Excellent, & Tres-Puiſſant Prince LOUIS XIV. par la grace de Dieu, Roy Tres-Chrêtien de France & de Navarre, n'a rien eu de plus à cœur que de faire ceſſer tous les Diférends qui alloient troubler le repos de l'Europe, & de donner par ce moyen une ſeconde fois la Paix à la Chreſtienté; Sa Majeſté n'a rien ômis de tout ce qui pouvoit en faciliter le rétabliſſement, meſme

depuis la Déclaration de Guerre, qui luy a esté faite par le Roy Catholique; & comme Sa Majesté Tres-Chrestienne a esté informée que les Seigneurs Etats Generaux des Provincces Unies témoignent un tres-grand desir de contribuer de tout leur pouvoir à une œuvre si salutaire, Elle leur a ouvert les expédiens qu'Elle a jugé les plus propres pour éteindre le feu de la Guerre, qui commençoit à s'allumer dans leur voisinage, & qui mettoit non seulement toute leur Frontiere dans un danger inévitable, mais qui estoit encore sur le point d'embrazer tout

le reste de l'Europe. Et afin que ces Diférends, dont les suites alloient estre si funestes à la Chrêtienté, pussent estre plus promptement terminez, Sa Majesté a donné plein pouvoir au Sieur de Mesmes, Chevalier, Comte d'Avaux, Conseiller ordinaire en son Conseil d'Etat, & son Ambassadeur Extraordinaire à la Haye, pour arrester, conclure, & signer avec les Seigneurs Etats Generaux, ou avec leurs Députez, pareillement munis de Pleins-pouvoirs, les Articles qui seront jugez necessaires pour parvenir à un prompt accommodement avec

l'Espagne ; & lesdits Seigneurs Etats Generaux recevant avec une extréme satisfaction les témoignages que Sa Majesté Tres-Chrestienne leur a si souvent donnez de son affection, & répondant de leur part avec une entiere confiance au desir sincére que Sa Majesté a de rétablir la Paix dans toute l'Europe, & d'assurer particulierement le repos de leur Frontiere, ont examiné avec application les ofres que Sa Majesté a bien voulu faire pour arriver à une fin si heureuse, & apres en avoir mûrement déliberé, ils ont jugé qu'on ne pouvoit prendre

d'expédiens plus prompts, plus faciles, ny plus convenables, pour arrester incessamment le cours de la Guerre, que celuy que Sa Majesté Tres-Chrétienne a offert d'une Tréve de vingt années, laquelle pouvant faire cesser dés à cette heure les suites fâcheuses des Diférends qui sont survenus entre Sa Majesté Tres-Chrestienne & Sa Majesté Catholique, donnera lieu dans la suite de les terminer entierement par une bonne & solide Paix. C'est pourquoy ils ont nommé leurs Plénipotentiaires, pour arrester, conclure, &

ſigner les Articles dont on conviendroit avec ledit Sieur Comte d'Avaux, Ambaſſadeur Extraordinaire de Sa Majeſté Treſtienne, pour parvenir à un bon & prompt accommodement.

La concluſion de ce Traité, ſigné à la Haye avec les Etats Generaux, a fait ouvrir les yeux à l'Eſpagne & à tout l'Empire. Les Princes qui gouvernent ces Etats, ont reconnu que le Roy ſçavoit mieux qu'eux ce qui eſtoit de leurs intéreſts, & qu'ils ſeroient coupables aux yeux de Dieu & des Hommes, s'ils

ne profitoient des avantages, qu'il avoit la bonté de vouloir bien procurer à la Chrêtienté; de ſorte que toutes ces Puiſſances ont auſſi accepté la Tréve aux conditions que Sa Majeſté avoit réglées, & offertes pour eux aux Hollandois. Jamais Monarque, dans l'état où eſtoit le Roy, n'a remporté de ſi grandes victoires ſur ſoymeſme. Il ſe voyoit en pouvoir de porter ſes Conqueſtes auſſi loin qu'il l'euſt voulu. Il avoit de nombreuſes Armées, des Soldats intrépides,

des Chefs expérimentez au Meſtier de la Guerre, & des Magazins fournis de tout ce qui pouvoit eſtre néceſſaire pour la continuer. Ses Cofres eſtoient remplis, & la Fortune le favoriſoit. Enfin il devoit tout eſpérer de ſes forces, & ſes Ennemis avoient tout à craindre de leur extréme foibleſſe. Les Algériens avoient demandé la Paix à ce Monarque. Il l'avoit avec toute la Coſte de Barbarie, & joüiſſoit par là d'un avantage auquel les Romains avoient eſté autrefois

obligez de renócer. Avoüez, Madame, que dans ce haut degré de puissance, où jamais aucun autre Souverain n'étoit parvenu, il a fallu estre un Vainqueur bien moderé pour donner soy-mesme des bornes à ses Victoires, & que les Jaloux de la grandeur où elles ont mis le Roy, n'en ont pas usé de mesme lors qu'ils ont eu quelque avantage sur leurs Ennemis. Aussi ne peut-on nier que toute la gloire de cette Tréve ne soit deuë à ce Monarque. C'est ce que dit il y a quel-

ques jours avec beaucoup de justice Mr Ranuzzi, Nonce de Sa Sainteté. Il avoit esté prié d'assister à la cerémonie de la Profession d'un Religieux de S. Victor. Le Prieur qui le reçeut dans cette Abbaye avec tous les honneurs possibles, se trouva à la Porte de l'Eglise avec sa Communauté; & en le complimentant, il le félicita comme Ministre d'un si grand Pape, d'avoir tant contribué à la Tréve arrestée entre les Couronnes. La Réponse de Mr Ranuzzi fut toute pleine d'ef-

prit. Il luy dit entr'autres choſes, *Qu'il n'avoit eſté qu'un foible inſtrument dont Sa Sainteté avoit bien voulu ſe ſervir aupres du Roy, mais qu'on devoit attribuer toute la gloire de cet important Ouvrage à un ſi grand Monarque, à qui ſeul Dieu ſembloit en avoir voulu réſerver l'entier accompliſſement.*

Cette verité eſt ſi connuë, qu'il n'eſt permis à perſonne d'en douter, non plus que du changement heureux que la Tréve va cauſer dans toute l'Europe. La Hollande qui a eſté la premiere à l'accepter,

a joüy aussi la premiere des avantages qu'on en doit attendre. Elle a veu une partie des nouveaux Imposts sur le Vin & sur la Biere, & quelques autres appellez Droits de Consomption, entierement suprimez dans le renouvellement des Fermes qui a esté fait depuis peu. La joye de la Ville d'Amsterdam en a esté si grande, qu'en considération de cette Tréve, les Bourguemestres y ont traité Mr le Comte d'Avaux avec beaucoup de magnificence. Le Roy qui ne cher-

che qu'à faire du bien à ſes Peuples, l'a veuë à peine concluë, qu'il a commencé à leur en faire ſentir les effets. Il s'eſt fait repréſenter les Commiſſions expédiées pour l'impoſition des Tailles de l'année derniere, par leſquelles il avoit eſté obligé de les augmenter de la ſomme de trois millions quatre cens quarante-quatre mille ſept cens dix-ſept livres, pour ſubvenir aux frais de la Guerre ; & par ſon Arreſt du Conſeil d'Etat du 5. de ce mois, *Sa Majeſté voulant faire joüir ſes Sujets des*

fruits de la Tréve, a accordé deux millions quatre cens quarante-quatre mille sept cens dix-sept livres de diminution sur les Tailles de l'année prochaine, outre & par dessus le million de livres qu'Elle avoit auparavãt accordé par le Brevet de la Taille expedié pour la mesme année.

Toute l'Europe en doit sentir de mesme les fruits, chacun selon ses besoins, & l'état de ses affaires. Plusieurs ont écrit sur cette Tréve, & entr'autres Mr Rault de Roüen, dont je vous envoye

les Vers, avec un Sonnet de Mr Dumas de Joigny.

SUR LE RETOUR

DE LA PAIX,

Par la Tréve concluë.

DEscens, Fille du Ciel, & viens revoir la Terre,
Cent Peuples sont lassez des travaux de la Guerre;
Pour ramener le calme, abandonne les Cieux,
Et fay renaître enfin le repos en tous lieux.
LOVIS tout de nouveau veut cultiver l'Olive,

Et dans l'ardent desir que ce bonheur arrive,
L'Europe fait des vœux pour en voir le retour,
Et régner dans les cœurs la Concorde & l'Amour.
Le feu trop allumé doit à la fin s'éteindre,
Et des troubles passez l'on ne doit plus rien craindre,
Puis qu'un si grand dessein tant de fois entrepris,
Dans la tranquillité remet tous les esprits.
Déja ce grand Héros, qui tout couvert de gloire,
Avoit cent fois couru de Victoire en Victoire,
Et résisté luy seul contre tant d'Ennemis,
Qu'il a par sa valeur ou défaits, ou soûmis,

Préfere la Concorde aux plus grandes Conquestes,
Et l'union des Cœurs à des Couronnes prestes,
Quand pour joüir d'un Bien qu'il donne à ses Sujets,
Il devient seul l'Arbitre & Maistre de la Paix.
S'il a voulu paroistre au front de son Armée,
Que d'un de ses regards il rendoit animée,
C'estoit pour triompher d'un insolent orgueil,
Qui de l'Ibere fait le naufrage, ou l'écueil;
Et si dans les momens que la Guerre est ouverte,
Et que ses Ennemis s'obstinent à leur perte,
Luxembourg se voit pris, & sous ses Loix réduit,

D'un légitime droit Luxembourg est le fruit.
De ce fameux Rocher il fait une Barriere,
Quoy qu'il pût conquérir une Province entiere;
Mais arrestant son Char, sa Victoire, & ses pas,
De son premier dessein il ne s'écarte pas.
Nymphe, pour t'embrasser, il met donc bas les armes,
Il en chasse le bruit, le trouble, & les alarmes,
Et content des Lauriers qui luy couvrent le front,
Il haste ton retour par un moyen plus promt.
Il fait ce qu'avec peine encore on délibere,
Et donne à cent Etats un Bien si nécessaire.

C'est par ce grand secret qu'il joint
en mesme jour
L'Olive & les Lauriers aux Myrthes
de l'Amour,
Quand dans le mesme temps une
auguste Alliance
Joint le Sang de Savoye au beau Sang
de la France,
Et que dans nos Climats nous allons
voir encor
L'Abondance qui suit un nouveau
Siecle d'or,
Les Loix dans leur vigueur par le
retour d'Astrée,
Et l'Equité par tout saintement ré-
verée;
La Mer libre au Commerce, & les
Ports aux Vaisseaux,
Où les Indes mettront mille Trésors
nouveaux.
Oüy, ses soins vigilans vont rap-
peller sans cesse

Les plaisirs innocens, la joye, & l'allégresse;
Et comme fit jadis le plus grand des Césars,
Il va faire en tous lieux renaître les beaux Arts.
L'Espagne donc consent, ainsi que la Hollande,
A ce que ce Héros regle, ordonne, ou commande;
Et l'Empire pour voir tous ses Princes unis,
S'attache à voir aussi leurs diférens finis,
Pour tourner au plutost leurs forces mutuelles
Par un commun accord contre les Infidelles,
En arrester le cours, en rompre les efforts,
Se secourant l'un l'autre, ou ne faisant qu'un corps.

Ils en trouvent le temps que la Tréve
leur donne,
Où chacun, s'il le veut, peut agir en
personne,
Paroistre dans son Camp, faire des
armemens,
Pour opprimer enfin l'orgueil des
Othomans.
Vous donc qui prenez part à ce bon-
heur suprême,
Chastes Filles du Ciel, que le Grand
LOVIS aime,
Puis qu'on voit par la Paix le repos
assuré,
Ioüissez de ce bien qu'il vous a pré-
paré.
Et vous, chers Nourrissons de ces
Sœurs immortelles,
A qui vous consacrez vos Ouvrages
fidelles,
Ranimez le beau feu que vous tirez
des Cieux,

Et ne l'attachez plus qu'aux Sujets glorieux.
LOVIS, le Grand LOVIS, vous ouvre une Carriere,
Où la Paix vous fournit une illustre matiere;
Ses grandes Actions, ses Vertus, ses Lauriers,
Qui l'ont mis au dessus des plus fameux Guerriers,
Vous disent leur éclat, & quelle est cette gloire,
Qui luy destine un Trône au Temple de Mémoire,
Où le culte & l'encens qu'on rend aux Immortels,
Doivent de mesme un jour se rendre à ses Autels.

SUR LE MESME SUEJT.

PEuples, ne craignez plus, & ne prenez les armes,
Que pour faire éclater l'excés de vos plaisirs.
Ne ressentez-vous pas l'effet de vos desirs?
La Paix vient vous revoir avecque tous ses charmes.

SS

Ce n'est plus la saison de répandre des larmes,
Ny de pousser au Ciel des cris & des soûpirs;
Pour vous faire joüir des plus charmans loisirs,
Il arreste le cours de toutes vos allarmes.

O que l'air paroist beau, lors qu'apres mille éclairs,
Les rayons du Soleil sont si vifs & si clairs,
Qu'ils dissipent l'orage, & chassent le Tonnerre.

LOVIS rendra vos jours plus heureux que jamais;
Et si vous n'aviez eu les frayeurs de la Guerre,
Vous ne goûteriez pas les douceurs de la Paix.

Les François ne sont pas seuls obligez de le loüer. Depuis que la Tréve est arrestée, il a fait deux choses

pour les Flamans, qui doivent luy avoir attiré leur amour & leur admiration. Il donna ordre que dés le moment qu'on l'auroit concluë, la nouvelle en fust portée à Mr le Maréchal de Schomberg, avant mesme qu'il l'eust reçeuë, parce que si elle estoit venuë d'abord à la Cour, les hostilitez auroient duré quelques jours de plus en Flandre, & qu'il vouloit qu'elles y cessassent dés le moment que la Tréve y pourroit estre sçeuë. Cette bonté pour les Flamans a esté suivie

d'une autre encore plus grande; & leurs miſeres ayant eſté repréſentées à ce Monarque, il leur a remis trois millions cinq cens mille livres ſur ce qu'ils ſõt obligez de luy payer pour les Cõtributions. Comme on ne doit rien négliger pendant la Paix, de ce qui regarde la Guerre, afin de rendre cette Paix plus durable, en ne donnant point occaſion de ſe faire attaquer, Sa Majeſté, quoy qu'Elle n'euſt rien à craindre, n'a pas laiſſé d'ordonner qu'on n'épargnaſt rien pour faire une

Place imprenable de Luxembourg. Mr de Louvoys y a fait exprés un voyage pour cela. Il n'en faut pas davantage pour vous faire concevoir que les ordres auront esté aussi-bien exécutez que bien donnez. Monsieur le Prince de Conty s'estant extrémement distingué au Siege de cette Place, où sa libéralité, sa prudence, & sa valeur ont paru, & sa naissance le mettant au dessus de beaucoup de récompenses, le Roy luy a accordé chez Luy les entrées les plus privilégiées,

de Tellier

& a fait le mesme honneur à Monsieur le Duc du Maine.

Je ne vous répete point ce que je vous ay dit plusieurs fois, en vous faisant la peinture de ce jeune Prince, dont l'esprit a toûjours paru au dessus de son âge.

Si l'on examine bien la vie de Sa Majesté, on trouvera qu'Elle en passe peu de jours sans combler quelqu'un de ses bienfaits. Nous en venons de voir une preuve en la personne de M. du Harlay Procureur General du Parlemẽt, dõt l'exacte intégrité & la parfaite

intelligence dans ſon Employ ſont connuës. Le Roy ayant augmenté ſes Apointemens de deux mille écus par an, luy fit un préſent de deux cens mille livres quelques jours apres. Il a donné dix mille écus à Mr de Villars ſon Ambaſſadeur en Dannemarc, & autant à Mr de Ruvigny, en conſidération de leur mérite & de leurs ſervices. Les Gens de Lettres ont auſſi reçeu les gratifications de ce grand Prince, par l'ordre qu'il luy a plû d'en donner, & par les ſoins de Mr de Louvoys, qui

s'applique à faire fleurir les Arts & les belles Lettres. Ces gratifications qui sont assignées sur le fond des Bâtimens, semblent estre privilégiées, puis que la Guerre n'a point empesché que la distribution n'en ait toûjours esté faite.

Le feu Roy, par ses Lettres Patentes du 13. Octobre 1629. ayant creé une Pension en faveur de Mr d'Hozier, Gentilhomme ordinaire de sa Maison, pour luy donner moyen de vaquer plus commodement à la recherche

qu'il faisoit par son ordre des Maisons illustres du Royaume, & à la connoissance de l'Histoire, cette Pension luy a toûjours esté conservée jusques à sa mort, qui arriva en 1660. Mr l'Abbé le Laboureur, qui travailloit alors aux mesmes recherches, mérita que son travail fust récompensé de la mesme Pension que Mr d'Hozier avoit euë pendant sa vie. Mr du Bouchet, qui vient de mourir, a joüy aussi de cette Pension depuis la mort de Mr le Laboureur; & comme le Fils

de Mr d'Hozier a continué la mesme étude depuis vingt ans, & que c'est luy qui a fait le Recueil general des Genealogies verifiées devant Mr de Caumartin par les Nobles de la Province de Champagne, dont le Nobiliaire est dans la Biblioteque du Roy, il a succedé à Mr d'Hozier son Pere dans les Charges de Génealogiste de sa Maison, & Juge general des Armes & Blazons de France, & Sa Majesté l'a gratifié d'une Pension de cinq cens écus.

de Fevre

Pendant que les bienfaits

de ce grand Monarque tombent ſur les Particuliers, les Reglemens qu'il fait dans l'Etat font ſentir à tous ſes Peuples l'heureux effet de ſes ſoins, & de ſon extréme application au manîment des Affaires de ſon Royaume. Deux Edits, & trois Déclarations, qui ont eſté regiſtrées au Parlement le 7. de ce mois, en ſont des preuves.

Le premier de ces Edits porte la réünion du Nouveau Chaſtelet à l'Ancien. Les Habitans de Paris eſtant obli-

gez de répondre à un grand nombre de Justices Subalternes, selon la situation de leurs demeures, & en recevant beaucoup d'incommoditez à cause des conflits que l'incertitude des limites de ces Justices, & la prévention des Officiers du Chastelet, faisoient souvent naître, Sa Majesté par son Edit du mois de Fevrier 1674. réünit & incorpora à la Justice du Chastelet toutes ces Justices Subalternes, tant du Bailliage du Palais, que des Seigneurs; & en mesme temps pour faire

promptement adminiſtrer la Juſtice à ſes Sujets, en établiſſant un nombre conſidérable d'Officiers pour ſupléer ceux dont les fonctions avoient ceſſé par cette réünion, Elle créa un ſecond Siege Préſidial, & de la Prevoſté & Vicomté de Paris, compoſé d'un nombre conſidérable d'Officiers, qui ont fait un ſeul & meſme Corps avec le Siege & les Officiers déja établis, ſans qu'il y euſt aucune diférence entr'eux, ſi ce n'eſt par la ſéparation des Territoires dans leſquels ces

deux Sieges exerçoiét la Justice. Cet Etablissement a eu son effet jusqu'à aujourd'huy; mais l'expérience journaliere ayant fait connoistre qu'il avoit un nombre infiny d'inconveniens qui mettoient la confusion dans l'ordre de la Justice, & qui engageoient les Peuples à des dépenses immenses, Sa Majesté qui ne cherche en toutes choses qu'à contribuer à leur soulagement, *a éteint & suprimé le Nouveau Siege Présidial & de la Prevosté & Vicomté de Paris, dont il luy plaist que les*

Officiers soient & demeurent incorporez dans le Siege Ancien, pour ne faire à l'avenir qu'un seul & mesme Siege, & exercer la Jurisdiction dans toute l'étenduë de la Prevosté & Vicomté de Paris, sans diférence ny division de territoire & limites, ordonnant que les Offices de Prevost, de Lieutenant Genéral Civil, & de Lieutenant Genéral Criminel, qu'Elle avoit créez par son Edit de 1674. demeureront suprimez, comme aussi l'Office de son Procureur de l'Ancien Chastelet, en conséquence de la démission que le Titulaire en a

mis volontairement entre ses mains.

Le second Edit regarde les Ministres de la Religion Prétenduë Réformée. Vous sçavez, Madame, que le Roy ne s'aplique à aucune chose avec plus d'ardeur, qu'à faire connoistre à ceux de ses Sujets qui suivent cette Religion, l'erreur dans laquelle ils se trouvent engagez, & que ses soins ont si heureusement réüssy jusqu'à présent, qu'on voit tous les jours un tres-grand nombre de Conversions dans toutes les Provinces du Roy-

aume. Cependant on a connu que beaucoup de Personnes touchées de ces bons exemples, ont esté retenuës de les suivre, par la déférence aveugle qu'elles ont pour les sentimens des Ministres établis depuis longtemps dans le mesme Lieu, ces Ministres prenant un pouvoir si absolu sur les esprits, qu'ils abusent de la confiance de ceux qui se rendent trop facilement à leurs persuasions, & leur inspirent souvent des résolutions contraires à leurs propres intérests, & à

l'obeïssance qu'ils doivent au Roy. C'est ce qui a obligé Sa Majesté d'ordonner, *qu'à l'avenir les Ministres de la Religion Prétenduë Réformée ne pourront exercer leur Ministere plus de trois ans consécutifs dans un mesme Lieu, ny apres ce temps, ou avant mesme qu'il soit expiré, estre envoyez pour faire les fonctions de Ministres en aucun autre, où l'exercice de cette Religion est permis, comme réel ou personnel, soit de la mesme Province ou autre, qu'il ne soit au moins éloigné de vingt lieuës de tous ceux où ils auront déja*

excercé leur Ministere, sans qu'ils puissent retourner en aucun de ces Lieux, où ils en auront fait les fonctions pour les y faire de nouveau, que douze ans apres en estre sortis. Il leur est tres-expressément défendu par le mesme Edit, *de demeurer, apres avoir cessé l'exercice de leur Ministere, ou de se rétablir dans la suite comme Particuliers, sous quelque prétexte que ce soit, dans les Lieux où ils auront esté Ministres, ny plus pres de ces mesmes Lieux, que de six lieuës, le tout à peine d'estre privez pour toûjours de leur Ministere dans le*

Royaume, de deux mille livres d'amende, & d'interdiction de l'exercice, & démolition du Temple dans le Lieu où l'on aura souffert qu'ils ayent exercé leur Ministere, ou fait leur résidence, au préjudice de l'Edit du Roy.

Des trois Déclarations, il y en a deux qui regardent encore les Prétendus Reformez. Le Roy ayant sçeu que les Biens donnez par eux aux Pauvres de leur Religion, estoient souvent employez aux affaires particulieres des Consistoires qui en avoient la disposition, &

que l'on s'en servoit mesme pour empescher les Conversions, ordonna par sa Déclaration du 15. Janvier de l'année derniere, que tous les Biens immeubles, Rentes, & Pensions données ou léguées par dispositions faites entre-vifs ou derniere volonté, aux Pauvres de cette Religion, ou aux Consistoires, pour leur estre distribuez, lesquels se trouvoient pour lors possedez par ces Consistoires, ou alienez depuis le mois de Juin 1662. seroient délaissez aux Hôpitaux des Lieux

où estoient les Consistoires; & en cas qu'il n'y en eust pas, à l'Hôpital le plus proche, pour estre régis par les Directeurs de ces Hôpitaux comme les autres Biens qui leur apartiennent, sauf le recours des Acquéreurs de ces Biens contre leurs Vendeurs, à la charge que les Pauvres de cette Religion y seroient reçûs aussi-bien que les Catholiques, & traitez avec la mesme charité, sans qu'on pust les y contraindre à changer de Religion. Cette Déclaration ayant donné aux

Directeurs des Hôpitaux un droit réel ſur ces Biens, ils ont eſſayé de découvrir en quoy ils pouvoient conſiſter, afin de s'en mettre en poſſeſſion ; mais les Conſiſtoires pour leur en ôter la connoiſſance, leur ont refuſé la communication des Regiſtres où ils pouvoient s'en inſtruire, & ils ont meſme prétendu que les fonds acquis des ſommes qui avoient eſté données pour les Pauvres, ou du revenu des Biens à eux léguez, n'étoient point compris dans la Déclaration, non

plus

plus que ceux qui se trouveroient avoir esté donnez par ceux de cette Religion sans expression de cause. Sa Majesté voulant lever toutes ces difficultez, & empescher la dissipation des Biens dont joüissoient plusieurs Consistoires suprimez par l'interdiction de l'exercice, & qui ne peuvent estre mieux employez qu'au soulagement des Pauvres, puis que personne n'y a de prétention légitime, a ordonné, *non seulement que sa Déclaration du* 15. *Janvier* 1683. *sera executée dans Septembre* 1684.

toute ſon étenduë; mais auſſi que les Biens qui auront eſté acquis des deniers des Pauvres de cette Religion, ou du prix de la vente des Biens qu'on leur aura donnez, quoy qu'alienez dequis le mois de Juin 1662, appartiendront aux Hôpitaux, ſauf le recours des Acquéreurs de ces Biens alienez contre leurs Vendeurs; & que les Biens qui auront eſté leguez par ceux de la Religion Prétenduë Reformée ſans expreſſion de cauſe, depuis la derniere Déclaration publiée, ſeront auſſi délaiſſez aux Hôpitaux, qui ſe mettront pareillement

en possession des Biens dont joüissoient les Consistoires suprimez par l'interdiction de l'exercice, en quoy qu'ils puissent consister, & à quelque usage qu'ils soient employez, à l'exception neanmoins de ceux qui se trouveront avoir esté vendus sans fraude. Les Prétendus Réformez ne peuvent se plaindre de ce Reglement, puis qu'il est fait, toûjours à condition que les Pauvres de leur Religion seront receus dans les Hôpitaux sans qu'on puisse les obliger à se faire Catholiques. *A l'égard des Consi-*

ſtoires qui ſubſiſtent actuellement, Sa Majeſté veut que ſi à l'avenir on en ſuprime encore quelques-uns par l'interdiction de l'exercice, les Biens dont ils ſont preſentement en poſſeſſion, ſeront auſſi délaiſſez aux Hôpitaux, & qu'à la premiere Sommation qui ſera faite par les Directeurs de ces Hôpitaux à ceux qui doivent eſtre chargez des Regiſtres de ces Conſiſtoires, de leur en donner communication en preſence du Iuge du Lieu, ils ſeront obligez d'y ſatisfaire ſans aucun délay, à peine d'y eſtre contraints par corps, de cinq cens

livres d'amende applicable aux Hôpitaux, & de suspension de l'exercice dans les Lieux où il aura esté contrevenu à ce qui est en cela de l'intention de Sa Majesté, jusqu'à ce que les Registres ayent esté communiquez.

La seconde Déclaration a pour fondement les mesmes raisons qui ont obligé le Roy, non seulement de suprimer les Chambres my-parties, & d'ordonner à plusieurs Officiers de la Religion Prétenduë Reformée de se défaire de leurs Charges; mais aussi de défendre aux Sei-

gneurs Hauts Justiciers d'établir dans leurs Terres d'autres Juges que des Catholiques, & à tous Officiers de Judicature d'appeller pour Assesseurs & Opinans aux Jugemens des Procés aucuns Avocats graduez & autres Personnes qui professent cette Religion. Malgré des Reglemens si loüables, les Catholiques ne laissoient pas d'estre souvent exposez aux Jugemens de ceux de la Religion Prétenduë Reformée, les Juges estant obligez de se conformer à leurs ra-

ports lors qu'ils estoiét choisis pour Experts. Pour remédier à cét abus, Sa Majesté a ordonné *que ceux de cette Religion ne pourront à l'avenir estre pris pour Experts, ny nommez d'office par les Iuges en quelque occasion que ce soit, sur peine contre ceux qui les auront choisis, des dépens, dommages, & intérests de leurs Parties, & de nullité des Arrests, Sentences & Iugemens, qui seront intervenus sur les raports d'Experts de cette Religion.*

La troisiéme Déclaration du Roy concerne les Bâti-

mens que font faire les Religieux Mandians. Les dépenses en ayant esté extraordinaires depuis quelque temps, tant pour des Décorations superfluës de leurs Monasteres, que pour en augmenter les Revenus, ce qui est contraire à la sainteté de leurs Regles, & à la Police de l'Etat, Sa Majesté a estimé necessaire de prévenir les desordres que la continuation de cette liberté pouvoit produire au préjudice de la Discipline Réguliere, & de plusieurs de ses Sujets, qui

s'engageoient par diférentes voyes à préter & fournir aux Religieux Mandians, les sommes dont ils pouvoient avoir besoin pour la construction de ces Bâtimens ; & afin d'empescher le scandale que pourroit causer dans la suite la vente de ces Lieux consacrez au culte & au service de Dieu, si ceux de l'argent desquels ils auroient esté bâtis se trouvoient forcez de la poursuivre dans la forme ordinaire de la Justice pour la cóservation de leurs Biens, *Elle a défendu aux Religieux*

Mandians, à peine d'estre privez de tous les Privileges qu'Elle leur a accordez, ou les Rois ses Prédecesseurs, d'entreprendre & de commencer à l'avenir aucun Bâtiment dont la dépense excede la somme de quinze mille liures, sans en avoir obtenu la permission par des Lettres Patentes, signées de sa main, & contresignées par l'un des Secretaires d'Etat, & de ses Commandemens, & scellées du grand Sceau & les avoir fait enregistrer en sa Cour de Parlement de Paris, sur l'avis du Lieutenant de Police, de son Procureur

au Châtelet, & des Prévost des Marchands & Echevins de la mesme Ville. Et à l'égard des Bâtimens, dont la dépense excedant la somme de trois mille livres, sera au dessous de celle de quinze mille livres, Elle leur défend pareillement de les entreprendre, qu'aprés en avoir obtenu la permission par Arrest du Parlement, qui ne sera accordée qu'avec grande connoissance de cause, & les formalitez necessaires.

Il ne suffit pas au Roy de veiller en toutes choses au bien de ses Peuples, il songe aux intérests de ses Alliez;

& comme les ſuites du diférent qui eſtoit entre Monſieur l'Electeur de Cologne, & la Ville de Liége, pouvoient eſtre dangereuſes, il fit donner il y a un mois le Mémoire ſuivant à Meſſieurs de Liége par Mr de la Raudiere ſon Réſident.

MESSIEURS,

Monſieur l'Electeur de Cologne ayant fait repreſenter au Roy qu'il n'avoit pû diférer plus long-temps à faire marcher ſes Troupes vers cette Ville pour re-

duire les Habitans à leur devoir, Sa Majesté m'a commandé de vous dire qu'elle estime que pour terminer promtement vos diferens, qui peuvent troubler le repos qu'Elle est prête de donner à toute l'Europe, il n'y a pas d'autre expédient à prendre là-dessus, que de vous soûmettre & de rendre à vôtre Prince ce que vous luy devez, surquoy j'attendray vos résolutions pour en rendre compte à Sa Majesté. Cependant, Messieurs, la confiance que vous témoignez avoir en moy, m'oblige de me rendre aujourd'huy à Viset pour apprendre de

Mr l'Evêque de Strasbourg les prétentions de Son Altesse Electorale, ne doutant pas que si j'étois assez heureux de pouvoir contribuer à rétablir le repos & la tranquillité dans cette Ville, je ne fisse une chose qui seroit agreable à Sa Majesté, puis que je sçay qu'Elle a toûjours la bonté de s'y vouloir bien interesser. Fait à Liége ce 23. Aoust 1684.

La Ville a esté réduite depuis ce temps-là sous l'obéïssance de Monsieur l'Electeur de Cologne, de la

maniere que vous l'avez ſçeu.

Mr le Duc de Grafton s'eſtant trouvé à toutes les occaſions de la derniere Campagne de Flandres, & ayant donné des marques de ſon courage aux Siéges de Courtray & de Luxembourg, a fait quelque ſéjour à Verſailles aprés cette derniere Expédition; & lors qu'il a pris congé du Roy pour s'en retourner en Angleterre, Sa Majeſté luy a fait préſent d'une Epée enrichie de Diamans.

Ce Monarque qui n'a jamais rien de plus agreable que l'occasion de faire du bien, a donné la Lieutenance de Roy du Limosin à Mr le Comte d'Urfé, en considération de son Mariage avec Mademoiselle de Gontault-Biron, Fille d'honneur de Madame la Dauphine, à laquelle il a fait aussi présent d'une somme considérable. Je vous entretiendray plus amplement de l'un & de l'autre, quand la cerémonie de ce Mariage aura esté faite; je ne marque icy que ce qui

régarde les libéralitez du Roy.

Mr Fleury, qui a esté Précepteur de Messieurs les Princes de Conty, & de la Roche-sur-Yon, & de feu Mr le Comte de Vermandois, y a eu part, ayant esté gratifié de l'Abbaye de Locdieu, Diocese de Rhodez. C'est un Homme d'un mérite reconnu, d'une pieté exemplaire, & d'un esprit qui n'a pas moins de brillant que de solide.

Peu de temps aprés, Sa Majesté donna l'Intendance

de Marine du Havre-de-Grace à Mr du Fargis-Montmor, quoy qu'il ne fust encore que Conseiller à l'Ancien Châtelet. Ses bienfaits se sont répandus sur toute cette Famille, puis que le premier jour de ce mois, Elle gratifia Mr l'Evêque de Perpignan son Frere, de l'Abbaye de S. Michel de Cuxa, Ordre de Saint Benoist. Elle est située en Roussillon dans le Conflans prés la Ville de Prades, & vaquoit depuis peu de jours par le deceds de Dom Joseph de Villadet qui

la possedoit en Regle. Ces deux graces, accordées à huit jours l'une de l'autre, marquent beaucoup de distinction de la part du Roy. Aussi ce Prélat remplit-il tres-dignement toutes les fonctions de son Ministere. Vous n'ignorez pas, Madame, que ces deux Messieurs sont Fils de feu Mr de Montmor, Doyen des Maistres des Requestes, un des plus sçavans Hommes du Siécle, & des Magistrats de la plus grande probité. Leur Maison est alliée à celles d'E-

ſtrée, de Thémines, de Frontenac, & à quantité d'autres des plus conſidérables du Royaume.

Le Roy a donné encore d'autres Benéfices que ceux dont je viens de vous parler. Je vous en entretiendray avant que de fermer cette Lettre, auſſi-bien que du grand nombre de Regimens nouveaux que Sa Majeſté a donnez à des Perſonnes diſtinguées, ou par leur naiſſance, ou par leur valeur, ou par leur mérite perſonnel. Ce judicieux Monarque

leur donne par là un Titre pendant la Paix. Ils ne laiſſeront pas de monter à meſure que les vieux Colonels mourront, & de devenir anciens. Ainſy en joüiſſant meſme des biens de la Paix, ils ne ſeront point privez des récompenſes auſquelles aſpirent les Gens de guerre.

Enfin la Cour a quité le deüil, & l'on peut dire qu'il n'avoit jamais eſté ſi long ny ſi régulier en France, le Roy n'y ayant ſouffert aucun relâchement. Il l'a fait continuer quarante jours par dela

le bout de l'année du deceds de la Reyne ; & non seulement, il n'y a point eu de Comédie à la Cour pendant toute cette année, mais mesme pendant les quarante jours suivans. Je vous ay promis d'abord que je vous entretiendrois de quantité d'actions du Roy. Je vous ay tenu parole, & ne laisse pas d'en réserver encore quelques-unes qui auront leur place dans le cours de cette Lettre. Le repos qu'il a donné à l'Europe fait renouveler la joye & les plaisirs de la

Cour, & j'auray ſouvent à vous parler de ſes Feſtes. Ce qui ſe fait tous les jours, augmente la gloire dont il s'eſt couvert en faiſant la Tréve, puis qu'il eſtoit en état de continuer la Guerre. Nous le voyons par le rembourſement des ſommes conſidérables qui étoient dans la Quaiſſe des Emprunts, qu'il faut comme forcer les Particuliers de venir reprendre, ce qui l'a obligé de déclarer par ſon Arreſt du Conſeil d'Etat, que ceux qui n'auront pas retiré à la fin de ce

mois les deniers qu'ils ont dans cette Quaisse, seront décheus de leurs intérests.

Cét incomparable Prince s'est acquis une si grande réputation, qu'elle s'étend jusque dans les Païs les plus éloignez. Voicy l'Extrait d'une Lettre de Siam qui en fait foy.

EXTRAIT

EXTRAIT DE LA LETTRE de Mr des Landes. Bourreau, écrite de Siam, en datte du 22. Decembre 1682.

MOnsieur l'Evesque d'Heliopolis a présenté les Lettres qu'il avoit de Sa Majesté Tres-Chrestienne pour le Roy de Siam, & elles ont esté reçeuës de la mesme maniere que les premieres le furent. Cet Evesque eut le lendemain audience de ce Monarque, à laquelle Mr l'Abbé de Lyonne seul assista.

Septembre 1684.

Il y avoit déja longtemps que le Barcallon m'avoit dit que le Roy son Maistre, avant que d'aller à Lavau, me donneroit une marque de l'estime qu'il faisoit de nostre Nation, & de la considération particuliere qu'il avoit pour moy, lors qu'on m'avertit de me trouver le 11. Octobre au Palais du Roy. Les Ambassadeurs du Roy de Damby devoient le mesme jour avoir audience. Je m'y rendis dés le matin, & apres avoir passé plusieurs Courts, dans l'une desquelles, qui estoit vis-à-vis le Trône du Roy, il y avoit plu-

ſieurs Soldats ſous les armes, l'on me fit aſſeoir dans un endroit tout couvert de Tentes, au milieu de plus de ſix cens Mandarins. L'on fit aſſeoir les Ambaſſadeurs de Damby douze à quinze pas derriere moy, c'eſt à dire que j'eſtois plus pres du Trône du Roy de quinze pas. Au ſignal de quelques Inſtrumens, pluſieurs riches Rideaux qui couvroient le Trône de ce Prince, ſe tirerent, & Sa Majeſté y parut avec beaucoup d'éclat, tant pour la beauté du Trône, que pour la richeſſe des Pierreries, dont ſa teſte & ſes habits eſtoient couverts. Apres

plusieurs fanfares de Trompettes, le Barcallon prit la parole, & luy dit, que selon l'ordre de Sa Majesté, je me présentois à ses pieds pour recevoir ses faveurs. Ce Prince me fit quelques questions sur le Roy de France, & sur le grand nombre de ses Conquestes. Apres que j'eus répondu à ce qu'il me demandoit, l'on mit devant moy une Bandeige d'argent, dans laquelle il y avoit un Justeau-corps fait d'un Brocard d'or & d'argent, dont nous luy avions presenté quelques Pieces en arrivant icy, & un Sabre à la maniere des Indes, garny d'or.

Ayant élevé trois fois le tout à la hauteur de ma teste, l'on me revestit du Juste-au-corps, & je recommençay la revérence à la mode du Païs. Apres cela, le Roy dit quelque chose aux Ambassadeurs de Damby, & chacun d'eux fut revestu de la mesme sorte d'un Juste-au corps de peu de valeur. Au signal des Instrumens que l'on avoit entendus d'abord, les mesmes Rideaux recouvrirent le Trône Royal. Tout le monde a esté étonné de cet honneur, que je ne puis attribuer qu'à la haute estime que le Roy de Siam a pour Sa Majesté Tres-

Chrestienne, dont les Anglois & les Hollandois ne peuvent s'empescher de parler avec admiration.

Le Roy a ordonné que l'on bâtist une Eglise pour Mrs les Evesques, proche du Seminaire qu'il leur avoit déja fait bâtir, & une Maison pour y recevoir les Ambassadeurs qu'il s'attend que nostre invincible Monarque luy envoyera. Il fait faire de la Vaisselle d'argent pour leur service. Le Barcallon m'a fait donner une grande Maison de bois, que j'ay fait élever dans nostre Enclos.

J'ay veu une autre Lettre du mesme Lieu, écrite par Mr Marin, Missionnaire en ce Païs-là. Il mande que tous les ans il se convertit des milliers de Payens; Que l'Empereur des Tartares s'est rendu maistre de toute la Chine, à la réserve de l'Isle de Formose, & que M. de Beurge a esté sacré Evesque de la Province où il est; Que le Roy de Siam s'est fait expliquer plusieurs choses qui regardent la Religion des Chrétiens, par l'Evesque de Métellopolis, qui luy dit toute

la Vie de Noſtre Seigneur; que ce Monarque l'écouta avec plaiſir; qu'il la fit écrire afin d'avoir plus de temps pour y penſer, & qu'il a donné du Riz aux Miſſionnaires pour ſix mois.

Je quite les Nouvelles Etrangeres, pour vous apprendre une choſe qui a fort ſurpris Meſſieurs de l'Egliſe de Tours. En travaillant à une nouvelle Décoration proche leur Grand Autel, on trouva le 14. de Juin dernier du côté de l'Evangile, le Corps d'un de leurs Arche-

vêques, qui estoit en ses Habits Pontificaux dans un Cercueil de Pierre à un pied du rez de chaussée. Sa Chasuble violete estoit encore entiere, aussi bien que son Etole, & son Manipule. On y remarquoit distinctement plusieurs figures d'Evêques en broderie d'or, d'argent, & de soye, que l'on eust crû qui sortoient des mains de l'Ouvrier. L'Etole, & le Manipule, qui est beaucoup plus long que ceux d'aujourd'huy, estoient chargez d'Ecussons aux Armes de la Ville

de Tours, & de la Maison de cét Archevêque, qui sont *de gueules au Lyon d'argent rampant*. Son Rochet estoit d'un petit Tafetas rouge, garny par devant de Boutons de crin noir; ses Gands blancs de soye brochée. Le chaton de son Anneau Pastoral estoit d'or, & la Pierre plate tirant sur l'Agate. Sa Crosse n'estoit que de plomb doré, & fort petite. On ne trouva de son *Pallium* que le plomb qui est au bas; le reste qui est de laine avoit esté consumé, aussi bien que les Patins &

le Linge, comme l'Aube, l'Amict, &c. Pour les Ossemens, ils étoient en leur entier. Il y avoit proche de la teste une petite Lampe de verre, pleine d'une gomme grasse ; mais ce qu'il y eut de plus curieux, ce fut un Calice d'étain, d'une figure e raordinaire, dans lequel s'étoit conservé une liqueur, dont ceux qui le toucherent d'abord, eurent les mains moüillées. Il estoit couvert d'une Patene de mesme métal, sur laquelle estoient gravez ces mots, en caractéres

qui tenoient du Gothique, & du Romain.

H. jacet Ragus de Monte-Bazonis G. D. quondam Archiepiſcopus Turonenſis.

Ce Ragus de Mont-Bazon vivoit ſous le Regne de Philippe le Bel, & mourut en 1312. Il avoit eſté Doyen de l'Egliſe de Tours, & fut fait Archevêque en 1291.

Je croy, Madame, que dans le temps que je vous manday que Meſſ. les Chanoines Reguliers de Saint Victor avoient élû Mr de la Lane pour leur Grand-Prieur,

je vous marquay qu'ils faisoient cette Election tous les trois ans. Elle se fit le 29. de l'autre mois, & Mr de Mailly fut mis en la place de Mr de la Lane, dont les trois ans étoient expirez. Il est Fils de Mr le Marquis de Mailly, & Frere de Mr le Marquis de Nesle, & n'est âgé que de vingt-neuf à trente-ans. C'est ce qu'on n'avoit point encore vû à Saint Victor. Aussi seroit-il difficile de trouver un Homme qui possedast plus parfaitement que luy les qualitez qu'on n'acquiert

ordinairement qu'à force d'années, la conduite, la sagesse, & la vertu. Ce sont ces qualitez qui l'ont mis en la place qu'il occupe, aprés avoir esté trois ans Maître des Novices. Il s'estoit tresdignement acquité de cét employ. Aussi-tôt qu'il fut élû, Mr Diéreville luy en témoigna sa joye par ce Madrigal.

LE Ciel exauce ma priere,
Enfin de Saint Victor vous voila Grand-Prieur,
Et chacun vient à sa maniere
Vous faire un Compliment sur ce nouvel honneur.

Pour moy, je dis à vostre gloire,
Qu'à cette grande Dignité
Nous n'aviõs point encor mémoire
Qu'à vostre âge un autre eust mõté.
Ce Pas n'a rien qui nous étonne,
Le mérite aux Maillys prévient par tout les ans,
Nous en avons veu chez Bellone
Depuis peu des Faits convaincans.
Vous ne régnerez là qu'un temps;
Qu'il vous soit toûjours agreable,
Et qu'en suite le Ciel à mes vœux favorable
Vous éleve à de plus hauts rangs.

Le 21. du mois d'Aoust, sur les onze heures du soir, il y eut aux environs de Nogent le Roy, une espece d'Ouragan, qui causa beau-

coup d'alarmes, & fit de tres-grands fracas. Il eſtoit composé de foudres, d'éclairs, de grêle, & de pluye. Le tonnerre ſe faiſoit entendre d'une façon ſi terrible, que les moins ſujets à s'effrayer, en parurent conſternez. Les éclairs frapoient les yeux coup ſur coup, & faiſoient voir tout le Ciel en feu. La pluye tomboit à torrens, & la grêle eſtoit groſſe en quelques endroits comme des Olives, & en d'autres comme des œufs de Pigeon. Les effets de cet orage, qui ne dura

pas une heure dans sa violence, furent surprenans. Un subit débordement d'eaux, qu'il estoit impossible de prévoir, entraîna quelques Personnes dans la campagne. Beaucoup de Maisons furent abatuës, quantité de Granges découvertes, plusieurs Clochers renversez, & entr'autres celuy du Boulay-Thierry, un des plus beaux & des plus élevez du Diocese de Chartres. On le voyoit de cinq ou six lieuës, & on l'appelloit le grand Clocher, à cause de son élevation. L'Eglise fut en

mesme temps fort endommagée, aussi bien que le Château de Madame du Boulay, Belle-mere de Mr l'Avocat General Talon, & de Mr le Comte de Carrouge. Les plus gros Arbres furent fendus, ou déracinez. Vous pouvez juger par là quel fut le dégast des Biens de la terre. Quelques jours auparavant, dans un Village voisin de Bréteüil (Bréteüil est un Bourg en Normandie du Diocese d'Evreux) un Curé se préparant à dire la Messe pendant un pareil orage, le Tonnerre

entra dans l'Eglise, alla aupres de l'Autel, coupa ce Curé en deux, tua sa Mere qui estoit derriere luy, & foudroya encore quatre ou cinq Hommes, venus dans le dessein d'entendre la Messe.

J'avois bien crû que les Airs nouveaux que je vous envoye depuis quelque téps, m'attireroient les remerciemens que vous m'en faites. Comme ils sont toûjours des plus sçavans Maistres, je suis fort seûr qu'ils méritent l'approbation que vous leur donnez. Celuy que vous trouve-

rez icy eſt d'un fort habile
Muſicien, qui autrefois a eu
des inſtructions de Mr de
Bacilly. Vous ſçavez, Ma-
dame, qu'il eſt l'Original &
l'Inventeur de ces ſortes de
Recits de Baſſe. Il a trouvé
meſme que celuy-cy avoit
tant de raport avec cet Air
fameux de ſa compoſition,
Croiſſez, croiſſez, jeunes Raiſins,
qu'il a eſté obligé d'en chan-
ger tout le commencement.
Les Paroles ſont de Mr
Royer.

Louis moissonne des lauriers Louis moisson ne des lauriers dans vn champinacces-

sible il faut trembler les plus fameux gueriers a ce Heros il n'est rien d'impossi-

ble Par tout il brave les hazars tout l'vni-uers est temoin de sa gloire il n'est

point d'Alexandre il n'est point de Cesar que ses exploits n'ef-facent

dans l'his-toi-re il n'est point d'Ale-xan-dre il n'est point de Ce-

sar que ses exploits nef-facent dans l'his-toi-re

IMPR.

AIR NOUVEAU.

LOUIS moissonne des Lauriers
Dans un Champ inaccessibles
Il fait trembler les plus fameux
Guerriers,
A ce Héros il n'est rien d'impossible,
Par tout il brave les hazards,
Tout l'Univers est témoin de sa
gloire;
Il n'est point d'Alexandre, il n'est
point de Césars,
Que ses Exploits n'effacent dans
l'Histoire.

Beaucoup de Personnes ont tremblé de l'Eclipse qui arriva le 12. de Juillet. On s'en figuroit une obscurité,

qui égaleroit celle de la nuit pendant quelques heures. Ainſi on fut fort ſurpris de voir toûjours la terre éclairée. Si vous en voulez ſçavoir la cauſe, vous la trouverez dans ce Sonnet d'un jeune Inconnu de Soiſſons.

POURQUOY L'ON VIT clair pendant l'Eclipſe.

LA Lune qui parut deſſus noſtre Hémiſphere,
D'une profonde nuit devoit couvrir les Cieux,
Le bel Aſtre du jour n'éclairer que les Dieux,

Car cet Astre éclipsé perd sa clarté
premiere.

Il garda cependant sa brillante lu-
miere,
Et pâlit sans cesser de paroistre à nos
yeux,
Où selon sa coûtume éclatant en tous
lieux,
Il voulut achever, & fournir sa Car-
riere.

Le Soleil est un Astre envieux &
jaloux,
Qui ne veut rien céder des droits
qu'il a sur nous,
Mais moins encor de ceux qu'il a
dessus la France.

LOVIS, l'Astre vivant d'une écla-
tante Cour,

Du Soleil icy-bas partageant la puissance,
Sans son aide eust pû seul l'éclairer à son tour.

La matiere des Eclipses a fait raisonner beaucoup de Sçavans. La Lettre qui suit en est une marque ; je croy que vous la lirez avec plaisir.

A M. DE L. G.

Lettre sur les Eclipses.

VOus me mandez, Monsieur, que vous avez eu un grand entretien avec un de vos Amis de la Province, sur le sujet des Eclipses, & vous souhaitez en mesme temps que je vous dise mes sentimens sur cette matiere qui fait du bruit en vos Quartiers. Je vous avouë que j'ay esté surpris qu'une Personne qui pénetre dans les plus profonds secrets de la Nature, & qui en a tiré de si belles Morales, me

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

consulte sur ces Phénomenes, qui attirent nos regards, excitent la curiosité des Peuples, & fournissent dequoy s'exercer aux Philosophes, aux Historiens, aux Astronomes, aux Medecins, & mesme aux Theologiens. Je n'ay aucune des qualitez des Grands Hommes qui ont fleury dans ces Arts & dans ces Sciences, dont les Ouvrages vous donnent souvent du plaisir, & vous avez dans vostre Famille des Philosophes & des Theologiens qui pourroient mieux vous satisfaire que moy; mais vous desirez m'éprouver, & je ne puis m'empescher

de vous obeïr. Ne croyez pourtant pas que ce je vous diray vienne de moy, je l'ay appris dans une Assemblée où je me trouvay il y a quelques jours, & où cette Question fut mise sur le tapis. Comme on demanda ce que c'estoit qu'Eclipse, un des plus jeunes de la Compagnie qui ne faisoit que de sortir du College, répondit brusquement que ce n'étoit qu'une figure de Rhétorique, qui consiste à passer sous silence dans le discours, quelque chose qui en apparence seroit necessaire à sa perfection, & cela à dessein. Plusieurs se mirent à sourire de

la bévuë du jeune Homme qui répondoit ſans eſtre interrogé, & meſme ſans avoir conçû dequoy il eſtoit queſtion. On garda quelque temps le ſilence ; mais celuy qui avoit fait la propoſition, pria la Compagnie de n'en demeurer pas là ; & comme c'eſtoit une Perſonne de qualité qui avoit de l'eſprit, & beaucoup d'inclination pour les belles Lettres, on ne voulut pas luy refuſer ce qu'il demandoit avec empreſſement. Un des plus anciens, & qui avoit de tres-belles connoiſſances, ayant eſté invité de parler là-deſſus, commença à peu pres de cette ſorte.

Puis que vous voulez, Messieurs, que je vous entretiéne des Eclipses, je le feray, mais non pas sans craindre de tóber moy-mesme en Eclipse. Cette matiere est si délicate & si subtile, qu'il y en a peu qui le soient davãtage. Chaque Faculté regarde l'Eclipse d'une maniere diférente. Monsieur qui a répondu d'abord, a crû qu'on parloit d'une figure de Rhétorique. En effet, il y en a une qu'on appelle Eclipse, & Monsieur l'a assez bien définie; mais ce n'est pas de celle-là dont nous prétend-

dons parler. On dit auſſi ſou-
vent parmy le vulgaire, que
les grands Eſprits ſont ſujets
à de grandes Eclipſes, pour
exprimer les defauts de juge-
ment dans leſquels ils tom-
bent quelquefois ; mais ce
n'eſt pas encore la Queſtion.
Tous les Sçavans reconnoiſ-
ſent que l'Eclipſe n'eſt autre
choſe qu'une privation de
lumiere, cauſée par l'interpo-
ſition d'un corps opaque &
tenébreux ; & comme il y a
deux grands Luminaires que
Dieu a créez pour nous éclai-
rer, l'un le jour, & l'autre la

nuit, & que nous ſommes privez quelquefois d'une maniere extraordinaire de leurs lumieres & irradiations, nous appellons cela defaut, défaillance, & les Grecs l'appellent Eclipſe, car Eclipſe eſt un mot Grec franciſé, & c'eſt ce qui fait aujourd'huy l'entretien des Hommes & des Femmes, la crainte & la devotion des uns & des autres. Les Philoſophes conſidérent l'Eclipſe comme un admirable Phénomene, dont la rareté excitant leur admiration & leur curioſité, ils en cher-

chent les principes & les cauſes, en examinent la nature & les effets; ſur quoy les Anciens & les Modernes ont fait quantité de belles & curieuſes remarques. Les Aſtronomes paſſent plus avant; car comme c'eſt l'objet ſpécial de leur Science, qui leur fait connoiſtre les révolutions des Cieux, les conjonctions des Aſtres, leurs diſtances & leurs approches, & meſme prévoir & prédire les effets purement naturels qui en réſultent, ils marquent le temps des Eclipſes avec une grande

certitude, jusques à déterminer non seulement les années, mais encore les mois, les semaines, les jours, les heures, & jusques aux minutes. Tous leurs Livres d'Ephémerides sont pleins de ces remarques & prédictions. Ceux qui ont lû les Histoires des Indes, sçavent que dans le Royaume de la Chine, & dans les Païs nouvellement convertis à la Foy, ces sortes de Prédictions faites par d'habiles Missionnaires leur donnent une grande autorité sur les esprits des Peuples, & les

disposent à écouter avec docilité des Personnes si intelligentes en ces matieres sublimes & cachées au commun des Hommes. Les Astrologues n'en demeurent pas là. Ils prédisent beaucoup de choses à l'occasion des Eclipses, mais on sçait combien leur prétenduë Science est décriée. Le sçavant Pic de la Mirande a composé contre ces Astrologues, qu'on appelle Judiciaires, un excellent Ouvrage, qu'il finit, en disant que leur prétenduë Science n'est que folie. En

effet, quand ils veulent conclure des Eclipſes, l'évenement des choſes qui ſont dépendantes de la liberté des Hommes, comme des Revoltes, des Trahiſons, des Guerres, &c. ils ſe trompent manifeſtement; mais quand ils ſe contentent de faire des Prédictions ſur les choſes purement naturelles, comme les ſtérilitez, maladies, ſecheresses, &c. ils ont quelque raiſon, & en ce que les Aſtronomes en concluënt. Les Hiſtoriens de tous les Siecles ont fait des remarques ſur les

Eclipſes, & les ont regardées comme des évenemens ſinguliers qui méritent place dans l'Hiſtoire ; ils ont écrit avec ſoin ce qui a précedé, ſuivy, & accompagné les Eclipſes. C'eſt une choſe admirable de voir les merveilles qu'ils en rapportent, & l'on peut dire qu'il n'a point paru d'Eclipſe conſidérable qui n'ait eſté précedée ou ſuivie de divers accidens.

Comme celuy qui parloit avoit la mémoire merveilleuſe, & qu'il vit que la Compagnie prenoit gouſt à ce qu'il diſoit, voicy quel-

ques-uns des exemples d'Eclipses de Soleil qu'il rapporta, & dont je me suis souvenu.

Sous le Regne de l'Empereur Gordian, le Soleil défaillit d'une telle maniere, & les tenebres furent si épaisses, qu'il estoit impossible de rien faire sans allumer des Chandelles. La Terre fut si horriblement ébranlée, que des Villes entieres, & tous leurs Habitans, furent engloutis dans les ouvertures qui se firent; ce que le Sénat prit pour un signe de la mort de Gordian. Avant les cruelles persécutions que l'Empereur Valérian fit aux Chrestiens, la

Terre fut couverte de tenebres pendant plusieurs jours; il y eut d'épouvantables tonnerres; plusieurs Edifices furent abîmez dans les ouvertures qui se firent à la Terre; toute l'Asie souffrit, Rome fut émuë, la Libie & quantité de Terres furent englouties, la Mer couvrit les Villes maritimes, & de là s'ensuivit la Peste, qui fit mourir en un jour jusques à quinze mille Personnes à Rome, & dans l'Achaïe. Il y eut une grande Eclipse de Soleil quand les Chrestiens furent misérablement défaits la nuit par les Perses à Syngara, qu'ils assiége-

rent Nisibis, & prirent Amida. En l'an 661. de Nostre Seigneur, il y eut une grande Eclipse de Soleil le 10. de May; en suite une cruelle Maladie, & la Peste, affligerent la Bretagne. Constance fut en détestation pour sa tyrannie, pour son fratricide, & pour ses cruautez envers les bons Evesques. L'an 746. le 6. du Regne de l'Empereur Copronime, depuis le 4. d'Aoust jusques au premier de Septembre, il y eut en Orient d'épaisses tenebres, qui furent suivies de prodigieux tremblemens de Terre en la Palestine & en toute l'Assirie; en suite la

Peste desola la Sicile; elle dura trois ans à Constantinople, & fit un Desert de cette grande Ville. Theophane dit que Dieu envoya ce Fleau pour faire amender les Hommes, & particulierement cet Empereur impie. L'an 760. le 18. Septembre, à neuf heures, il y eut une Eclipse. Pépin, Roy de France, mourut à Paris; le Pape Paul mourut. Constantin fut défait par les Bulgares, où il perdit quantité de Noblesse, & toutes ses Troupes; les Arabes s'emparerent de l'Arménie. L'an 797. au mois de Juillet, dans le temps que l'Impératrice Irene fit

crever les yeux à son Fils Constantin, & s'empara de l'Empire, le Soleil ne parut point durant dix-sept jours, & les tenebres furent si grandes, que les Vaisseaux ne se pouvoient conduire sur Mer. Il y eut de grands tremblemens de terre en Crete, en Sicile, & sur tout à Constantinople. Constantin mourut bientost apres. L'an 811. il y eut une Eclipse de Soleil le 2. des Ides de Juin, à deux heures. Pépin, Fils de Charlemagne, mourut. Les Bulgares défirent les Romains pres du Fleuve Strimonitura; & l'Empereur Nicéphore mourut Septembre 1684.

ayant esté vaincu des Bulgares. L'an 813. le 4. de May, il y eut une Eclipse de Soleil. L'Empereur Michel ayant esté vaincu des Bulgares, se retira de l'Empire, & choisit une vie monastique. L'an 833. le Soleil & la Lune éclipserent ; & dans le mesme temps, l'Empereur Loüis, abandonné des Siens, & mis entre les mains de ses Enfans, fut renfermé dans un Cloistre. L'an 1009. que les Turcs prirent Jérusalem, il y eut une Eclipse de Soleil. Celle qui arriva en 1186. fut suivie d'une grande Peste en Pologne & dans la Russie ; le

Pape Luc III. mourut; l'Hyver fut chaud. En 1187. il y eut deux Eclipses merveilleuses, l'une de Soleil, & l'autre de Lune, avec une conjonction de Planetes. Tous les Astrologues du Levant, de l'Occident, & du Midy, tant Chrestiens que Mahométans, firent des Prédictions qui furent toutes conformes, comme si elles fussent sorties d'un mesme cerveau. Les effets ne furent pas absolument tels en Occident qu'ils les avoient prédits, encore que la prise de Jérusalem par Saladin Roy des Sarrazins, où le Roy Baudoüin & toute la Noblesse

furent pris, les armes des Chrêtiens Occidentaux dans la Palestine, la prise de Constantinople par les mesmes, la venuë des Tartares, & les horribles changemens qu'ils apporterent presque dans toutes les Contrées de la Terre, outre ceux qui arriverent particulierement en Afrique & en Espagne, témoignerent qu'ils ne s'estoiẽt pas entierement trompez en leurs Prédictions. L'Eclipse du Soleil qui arriva le 4. d'Aoust de l'an 939. que le Duc de Lorraine se noya dans le Rhin, & que les Espagnols donnerent la Bataille de Simancas, est re-

marquable en ce qu'elle dura plus d'une heure, & que pendant tout ce temps-là on vit au Ciel les Etoiles brillantes & remuantes. Luitprand de Pavie qui vivoit alors, dit qu'il en a esté témoin oculaire. La mort du Pape Grégoire, & la Faction des Gibelins & des Guelphes, qui causa de grandes calamitez, arriverent apres l'Eclipse de l'an 1230. Il y en eut une en 1415. apres la Feste du S. Sacrement. Jean Hus fut brûlé. L'an 1540. l'Eté fut extrémement chaud & sec, de sorte que les Foins, les Légumes, & toutes les autres choses qui vien-

nent en abondance dans un temps temperé, furent extrémement rares. Il y eut seulement des Seigles assez raisonnablement, & quantité de Vins tres forts, & d'une bonté admirable, mesme dans les lieux où il en croissoit le moins. Le Palais Royal de Prague, & l'Eglise Cathédrale bâtie avec de grands soins & de grandes magnificences par les Roys de Hongrie, furent brûlez, & il y eut de grandes incendies ailleurs, dont beaucoup de Gens furent accusez, qui moururent en protestant de leur innocence.

Il nous en dit beaucoup d'autres

qui avoient esté toutes suivies d'évenemens tragiques & extraordinaires ; mais je m'arreste à celle-cy, qui a du raport par son commencement aux grandes secheresses que nous avons euës ce Printemps, & au commencement de l'Eté, à la disette des Foins & des Herbages de toutes sortes, à la raisonnable quantité de Setgles que l'on a serrez, & à la belle apparence que chacun voit de remplir cette année les Celiers d'excellens Vins. Mais avec toutes ces conformitez, demandons à Dieu que l'Eclipse du 12. de Juillet de la presente

année, à deux heures & demie, n'ait point d'effets sinistres. Apres cela, nostre Docteur reprit son discours, & nous dit que les Medecins ayant consideré les principes & les effets des Eclipses avec les Philosophes & les Astronomes, en concluënt, sur tout quand elles sont de longue durée, qu'il y aura des maladies, principalement quand c'est le Soleil qui est écli-psé, car ils connoissent bien que cet Astre si benin, qui est comme l'œil du Monde & le Pere de la Nature, ne nous regardant pas de bon œil, tout va mal; & que comme il agit sur les choses d'icy-

bas,

bas, leur communiquant ses influences, son mouvement, sa lueur, & sa chaleur, cette lumiere & ses rayons, estant arrestez sur la partie supérieure de la Lune, qui est éclairée alors contre l'ordre naturel, cet Astre qui est malfaisant, nous dérobant en partie la lumiere, nous oste en mesme temps les salutaires influences du Soleil; & comme dans le petit monde, qui est l'Homme, quand l'irradiation des esprits animaux qui descendent du cerveau est empeschée par quelque humeur froide qui cause obstruction, les parties inférieures du Corps souf-

frent, de mesme l'irradiation du Soleil estant empeschée par le corps opaque & solide de la Lune, tous les Animaux souffrent par cette interruption.

Un de la Compagnie interrompit icy le discours, disant que l'Eclipse estoit une chose naturelle, qui ne produisoit aucun mauvais effet ; qu'il ne s'ensuivoit pas que les Corps s'en trouvassent pis, encore que les rayons du Soleil fussent détournez, & sa lumiere obscurcie ; & que s'il en arrivoit autrement, on auroit sujet de craindre qu'il n'y eust de grandes maladies toutes les fois

que le Soleil ſeroit caché par des nuages, ou par de grands broüillards. Noſtre bon Vieillard répondit que ce n'eſtoit pas une raiſon aſſez forte pour combatre les ſentimens des Aſtronomes & des Medecins, de dire que ce qui eſt naturel ne produit point de maladies. Il y a mille choſes naturelles qui produiſent bien des maladies, comme les Tempeſtes, les Orages, les Tonnerres, les Tremblemens de terre, les exhalaiſons puantes & infectées des Cloaques. Que ſi quelqu'un n'avoit pas reſſenty les effets malins des Ecliſpſes, elles en avoient pû produire

en d'autres Personnes; que dans les temps des maladies generales, mesme cõtagieuses, tout le monde n'estoit pas pour cela sujet aux mesmes maladies; que les Corps les plus forts, vigoureux, & robustes, résistent aux venins de l'air; que la nourriture mesme y contribuë, mais que les Corps foibles & mal disposez y succombent, & qu'il avoit veu des Personnes tomber malades, & mesme en mourir, pour avoir esté exposées dehors durãt l'Eclipse; qu'il conseilloit mesme à ses Amis de ne pas regarder en ce temps-là trop fixement le Soleil ny la Lune, &

de les regarder seulement dans un Bassin d'eau exposé devant quelque vître, ou par un petit trou, tel qu'on en fait pour mirer ou pour niveler, puis que les observations diférentes faites par tant d'habiles Gens n'estoient pas à négliger; & sur ce que l'autre avoit dit des nuages & des broüillards, il répondit qu'il estoit constant que quand ils nous cachent longtemps le Soleil, ils causent du desordre. C'est alors que les Fiévres s'augmentent, que les Goutes reviennent, que les Fluxions déborden du cerveau, qui étoufent souvent les Malades tout d'un coup, &

qu'il arrive mille autres accidens, comme Migraines, maux de Dents, Apopléxies, &c.

Un autre qui estoit fort estimé par son sçavoir, crût l'embarasser, en luy demandant comment il estoit possible que les Habitans de l'Isle de Groenland pussent vivre, estant la moitié de l'année dans les tenebres, sans voir le Soleil, & par conséquent privez de ses douces influences. Il répondit qu'il ne falloit pas s'en étonner, que ces Gens-là estoient accoûtumez & naturalisez dans ces Lieux, qu'ils estoient en un Païs froid, & que c'est le propre

du froid de dessecher les Corps, & de concentrer la chaleur naturelle au dedans, ce qui faisoit que ces Personnes estoient fortes & robustes pour résister à la grossieretés des vapeurs; qu'ils ne laissoient pas de voir un peu de jour, & que l'habitude est une seconde Nature. Il ajoûta que ceux qui navigent vers Groenland, & passent mesme jusques à Sbisbergue, pour la pesche de la Baleine, & pour chercher des Dents de Chevaux marins & de Vaches marines, qu'on trouve sur tous vers Sbisbergue, qui est fort avancé vers le Nord, ne vont

point en ce Païs que quand le Soleil est bien haut, & qu'ils le voyent quasi toute la nuit sur leurs testes. Que si ces Gens, quoy qu'habituez en des Païs froids & sujets aux vapeurs & broüillards, comme sont les Hollandois, les Danois, & les Hambourguois, alloient là dans d'autres temps, ils n'y pourroient vivre, ny résister à la grossiereté de l'air, encore que les Habitans y vivent bien. Il dit de plus, qu'outre ce qu'il avoit lû là-dessus, il avoit interrogé des Officiers de Marine qui y avoient esté, & qui l'avoient assuré que les Vaisseaux

n'y peuvent aller que dans les grands jours & les grandes chaleurs, car autrement les Hommes ne pourroient résister à l'air épais & malaisé, remply de broüillards, & tres froid. Nostre Vieillard ayant satisfait à la Question qui luy avoit esté faite, reprit où il en estoit demeuré, & dit que les Theologiens & les Saints Peres parlent fort souvent des Eclipses, sur tout de la grande & admirable qui arriva à la mort du Sauveur, qui avoit esté prédite par les Prophetes, & laquelle estoit tout-à-fait miraculeuse, par trois raisons. La premiere, parce

qu'elle arriva dans la pleine Lune. La ſeconde, parce qu'elle dura trois heures, ce qui eſt contre l'ordre naturel; & la troiſiéme, à cauſe qu'elle fut univerſelle, comme les Evangeliſtes le témoignent. Et S. Denys l'Areopagiſte, grand Philoſophe & grand Mathématicien, eſtant alors en Egipte, dit à cette occaſion, Il faut que le Dieu de la Nature ſouffre, ou toute la Machine du Monde ſe diſſout. *Il ajoûta, pour éclaircir ce qu'il avoit dit, que l'Eclipſe du Soleil ne ſe faiſoit ſuivant le commun ſentiment des Philoſophes & des*

Astronomes, que dans le temps que la Lune est dans la teste ou dans la queuë du Dragon, ou bien pres, c'est à dire dans son commencement ou à sa fin, & qu'elle estoit pleine à la mort de Nostre Seigneur; que le Soleil estant fort rapide dans sa course, la Lune ne pouvoit empescher si lõgtemps l'influence de ses rayons. Enfin il fit mille belles refléxions sur les diférentes Eclipses naturelles & surnaturelles, dont toute la Compagnie fut extrémement contente, & luy témoigna bien des reconnoissances. J'en avois l'esprit tout remply, quand j'ay

reçeu vostre Lettre ; de sorte que je n'ay eu qu'à les mettre sur le papier, mais non pas avec son éloquence ; ce qui me tiendra lieu, s'il vous plaist, d'une décharge pour ce que vous avez desiré de

Vostre tres-humble & tres-obeïssant Serviteur,

VIGNIER.

A Richelieu ce 15. Iuillet 1684.

Aux premiers bruits que les Génois & les Espagnols firent courir de la Descente qu'ils avoient dessein de faire en Provence, Mr le Comte de Grignan s'avança en hâte

d. Castel-lane.

vers la Côte, & donna si promtement ses ordres par tout, qu'il assembla en tres-peu de temps, les Milices & la Noblesse, & mit toute la Côte hors d'insulte. La Ville d'Antibe estant le Poste le plus avancé, & le plus dangereux, il s'y est tenu prés d'un mois, & sa présence a esté aussi necessaire pour rassurer cette Ville, & les autres de la seûreté desquelles il avoit pris soin, qu'elle a esté utile pour intimider les Ennemis, puis que par sa vigilance l'on y estoit à couvert

de toute ſurpriſe. Le Roy ſatisfait de ſa conduite, luy avoit donné un plein pouvoir de ſe ſervir des Troupes de la Marine, & du Canon qui eſtoit dans les principales Villes, comme il le jugeroit à propos, en attendant le ſecours qu'il luy devoit envoyer ; mais les Ennemis ont pris le ſeul party qu'ils avoient à prendre, & ils ſe ſont retirez dans leurs Ports ſitôt que la Tréve a eſté ſignée. Ainſy Mr le Comte de Grignan a congedié ce qu'il avoit levé de Milices, auſſi-

bien que la Nobleſſe, qui avoit couru le joindre avec l'empreſſement qui luy eſt ordinaire dans les occaſions, où elle peut eſpérer de donner des marques de ſa valeur & de ſon zele pour le ſervice de Sa Majeſté. Tous les Gentils-hommes qui s'étoient mis ſous les armes, ſe ſont retirez avec toute la ſatisfaction poſſible de la maniere dont ils ont eſté traitez par ce Comte, qui n'a épargné aucune dépenſe pour les régaler, & pour ſoûtenir avec éclat l'honneur de la Charge

qu'il exerce si dignement.

Ma Lettre se trouva si remplie le dernier mois, que je ne pus vous apprendre la mort de Messire Pierre Boutet, Seigneur de Marivats, arrivée le 19. d'Août. Il estoit Chevalier des Ordres Royaux & Militaires de Nostre-Dame de Mont-Carmel, & de Saint Lazare, Premier Gentil-homme Ordinaire de Monsieur, Grand-Bailly de la Ville & Duché d'Etampes, Gouverneur & Capitaine de la mesme Ville. Il n'a laissé qu'un Fils âgé de

dix ans, auquel Son Alteſſe Royale avoit accordé depuis quelques mois la Survivance de la Charge de Premier Gentil-homme ordinaire, en conſidération des ſervices de Mr de Marivats ſon Pere.

Le 29. du meſme mois mourut Meſſire Michel Polaſtron de la Hilliere, Marquis de Grillemont, Grand-Maiſtre de la Vénerie de Monſieur. Son mérite auſsi-bien que ſa naiſſance, luy avoit donné beaucoup d'Amis dont il eſt fort regreté. Monſieur l'honoroit de ſon

estime, & a témoigné estre touché de sa perte. Il y avoit environ six semaines qu'il estoit veuf, & quoy qu'il ne fust plus en âge de sentir l'amour, ayant plus de soixante & six ans, & que mesme il luy fust resté quelques incommoditez d'une attaque d'apopléxie qu'il avoit euë l'année précedente, il s'étoit rendu au mérite d'une Fille de qualité, avec laquelle il venoit de résoudre le jour de son Mariage au Lundy suivant, lors qu'il retomba dans le mesme mal d'apopléxie.

Cette rechute l'emporta en dix-huit heures.

J'ay encore à vous apprendre la mort de Mr le Vidame de Vassé, Lieutenant de Vaisseau, arrivée à Toulon le 17. du mesme mois, aprés cinq jours de maladie. Il estoit Gendre de Mr le Maréchal de Humiéres, & par conséquent Neveu de Mr le Marquis de Preüilly, Lieutenant General des Armées Navales de Sa Majesté. Il avoit servy d'Ayde de Camp auprés de Mr le Maréchal de Créquy son Oncle, dans tou-

de Crevant

tes ces dernieres Guerres, où il avoit donné des marques de sa valeur, aussi-bien que dans le Combat que Mr de Relingue a soûtenu depuis peu de mois contre les trente-six Galeres d'Espagne, & de Génes. Il a esté enterré dans l'Eglise Cathédrale de Toulon avec beaucoup de magnificence. Mess. du Chapitre vinrét enlever le Corps, accompagnez des Dominiquains, des Capucins, des Minimes, des Augustins, & des Peres de la Mercy, au nombre de plus de six cens,

ayant chacun un Cierge à la main. Il y avoit aussi quatre Compagnies de Penitens, sçavoir, blancs, bleus, noirs, & gris, qui faisoient plus de sept cens Personnes, & qui portoient tous chacun un Flambeau. Les Confreres de la Miséricorde marcherent aprés le Corps, suivis de cinquante Pauvres en deüil avec des Flambeaux, où les Armoiries de sa Maison étoient attachées. Quatre des plus anciens Lieutenans de Vaisseau tenoient les coins du Drap mortuaire; & six Sergens des

Vaisseaux, avec un crêpe au Chapeau, portoient le Corps. Mr le Marquis d'Amfreville se trouva à cette Pompe funebre avec tout le Corps de la Marine, & trois Compagnies de Gardes Marines, sçavoir, celle de Toulon, celle de Brest, & celle de Rochefort, ce qui faisoit plus de huit cens Hommes. La marche se fit en tres-bon ordre; & quand le Convoy passa sur le Port de la Marine, l'Amiral le salüa de vingt-cinq coups de Canon. Quelques jours aprés, il y eut un

Service ſolemnel pour le repos de ſon ame dans l'Egliſe des Peres Carmes, qui eſtoit tenduë de noir, & où l'on avoit dreſſé une Chapelle ardente. Tout le Corps de la Marine y aſſiſta, & la foule y fut ſi grande, que l'Egliſe n'en put contenir qu'une partie.

Le Pere Aléxis du Buc Théatin, qui continuë à ſe donner tout entier aux Controverſes, a vû ce mois-cy ſon zele récompenſé par trois Abjurations remarquables, qu'il a reçuës. La premiere

a esté dans l'Eglise des Religieuses Angloises, Ruë de Charenton, Faux-bourg Saint Antoine, de Mademoiselle Marie Forest, âgée de cinquante-cinq ans, Femme de Mr Mucet, Bourgeois de Paris. Elle a suivy l'exemple de Mr Forest son Pere, qui ne voulut pas mourir dans la Religion, où il avoit esté élevé.

La seconde a esté dans l'Eglise des Filles de Sainte Marie, Faux-bourg Saint Germain, de Mademoiselle Fenou, recommandable par

ses

ſes belles qualitez, & d'une Famille fort attachée à ſa Religion. Elle n'en a pas plutôt connu les erreurs, qu'elle a quité genéreuſement la Maiſon de ſa Mere pour les abjurer. Sa Majeſté en ayant eſté informée, luy a accordé ſa protection.

La troiſiéme de ces Abjurations s'eſt faite dans l'Egliſe des Théatins, où Mr de Salus, du Païs des Griſons, Lieutenant des Gardes Suiſſes du Roy, a fait profeſſion des Veritez Catholiques, en preſence de pluſieurs Per-

ſonnes de qualité.

L'approbation que vous avez donnée à tous les Ouvrages que vous avez leûs du Berger de Flore, m'oblige à vous faire part de celuy-cy ; je croy que vous n'en ſerez pas moins contente, que vous l'avez eſté de tous ceux de ſa façon, que je vous ay déja envoyez.

LE SATYRE, ET LE LOUP.

FABLE.

UN Satire à vilain muzeau,
Croyant avoir une voix sans pa-
reille,
Et qu'il alloit dire merveille,
Chanta sur un ton de Corbeau,
A l'Echo d'un Rocher, pres d'un bord
de la Seine.
Oüy, oüy, j'aimerois mieux la
Bergere Circene,
Que son Troupeau.

UN Loup qui l'entendoit, couché sur
la Fougere,

Se levant tout joyeux, luy répondis ces mots;

Nous ne ſerons donc pas Rivaux,
Car foy de Loup qui te révere,
J'aimerois le Troupeau, bien plus que la Bergere.

Là-deſſus, ils font amitié
Avec un complot ſans pitié.

SS

Circene ce jour-là gardoit ſes Brebiettes
Dans des guérets voiſins du Rocher & de l'Eau,
Et s'amuſoit à cueillir des Fleurettes,
Pour en faire un Feſton à ſon petit Agneau.
Le Satire & le Loup l'eurent toſt éventée;
Et dés le meſme inſtant, l'ardeur précipitée

De contenter leurs appétits,
Les fait courir comme à la Feste,
Le Satire à la Belle, & le Loup aux
Brébis.
Mais ils partent, les Etourdis,
Sans songer si rien ne s'appreste
A s'opposer à leur conqueste,
Et leur course imprudente a justement
son prix;
Pensant prendre, ils se trouvent pris.

22

Le Berger Floridon, Amant de cette
Belle,
Qui n'osoit par respect porter ses pas
vers elle,
La voyant seule, & loin de leur Ha-
meau,
Estoit proche de là, monté sur un
Chesneau,
L'admiroit à son aise, & la regardoit
faire.

SS

Il eut tost découvert la marche té-
méraire
Des deux dangereux Ennemis.
A l'aspect du péril que court l'Objet
qu'il aime,
Il frémit, il pâlit, il est hors de luy-
mesme;
Mais grace à la Fortune, il est bientost
remis.
Il apperçoit quatre de ses Amis
Venir à luy, montez à l'avantage,
Armez d'Epieux, d'Arcs, & de
Traits,
Suivis de Chiens vistes & frais,
Qui sortoient du prochain Bocage.

SS

Au Satire, au Loup, Compa-
gnons,
Leur cria-t-il, descendant de son
Chesne.

Les voila, qui vont à Circene;
Le Satire les tient; le Loup est
aux Moutons;
Secourons-les, donnons, donnons.

SS

Le Berger court, sa voix est entendë,
Son exemple est suivy des Chiens & des Chasseurs,
Et tout perce une Haye élevée & touffuë.
Qui les cachoit à nos deux Ravisseurs.

SS

L'un & l'autre déja s'emparoit de sa proye,
Et méprisant ses cris, la pressoit avec joye;
Mais ce grand secours arrivant,
Chacun lâche sa prise,
Et gagne au pied viste comme le vent.

Avec une douleur égale à sa surprise.

SS

Les Chasseurs & les Chiens n'en demeurent pas là.

Les Chiens suivent le Loup, les Chasseurs le Satire;

Ils courent tous, à qui plus viste ira;

Tandis que le Berger retire

La Belle & ses Brébis, de l'extréme frayeur

Qui leur glace le sang, & leur abat le cœur.

SS

Apres une longue poursuite,

Les Chiens enfin joignent le Loup,

Et devenus plus hardis par sa fuite,

L'acculent, le prennent au cou,

Et de tous les costez le mordent coup sur coup.

L'un luy perce la peau, l'autre la luy déchire,

A l'écorcher chacun aspire.
Ce fut pour lors qu'à ce pauvre Animal
Les dents firent grand mal,
Les dents des Chiens, cela s'en va
sans dire;
Il en souffrit un bien fâcheux martire.

SE

Son Compagnon fuyard ne fut pas
mieux traité;
On l'attrape, il est arresté,
Malgré ses sauts & ses gambades,
Et de cent coups de bastonnades
Son cuir, s'il l'a bien dur, est si fort
éprouvé,
Qu'elles marquent par tout leurs
traces;
Jamais à telle Feste il ne s'estoit
trouvé,
Jamais il n'avoit fait de si laides
grimaces.

Ce n'est pas tout; les Malheureux
Sont tous deux enchaînez, & conduits au Village,
Puis attachez par de bons nœuds
Au Poteau du Carcan planté sur le passage,
Pour estre ainsi livrez aux ris,
Au reproche, à l'insulte, à l'injure, à l'outrage
Des Enfans, des Passans, de tout le voisinage,
Sur leur dessein mal entrepris.

Les Prisonniers couchez par terre,
Tristes, pensifs, & languissans,
Ne se parlerent point, tant qu'on leur fit la guerre;
Mais quand la nuit eut dissipé les Gens,
Lassez enfin de prendre en patience

Tant d'affronts, & tant de souf-
france,
Ils viennent à se quereller.
Ce n'est que plainte, que rancune,
Ils ne font que se harceler,
Que s'imputer leur infortune,
Que se rendre garands l'un l'autre
de leurs maux.
Apres cela, la plainte attire les gros
mots;
Les gros mots sont suivis de la rude
menace;
La menace, de coups; & les coups,
de lambeaux.
Leur sang de toutes parts coule parmy
la place,
Et leur ame se noye en ces sanglans
ruisseaux.

SS

Mais comme le Destin assez souvent
nous oste

Le voile à l'heure de la mort;
Ces Aveuglez, mais tard, apperçoi-
vent leur faute,
Et pour lors, bien d'accord,
Se demandent pardon avec beaucoup
de zele
De leurs trop choquans entretiens,
De leur trop funeste querelle;
Maudissent les Chevaux, les Chas-
seurs, & les Chiens,
Et le Berger en sentinelle;
Et malgré tous leurs déplaisirs,
Epargnent les Objets de leurs ardens
desirs,
Les Brébis, & la Belle;
Puis l'heure estant venue, enfin meu-
rent pestans,
D'avoir mal pris leur temps.

SS

Lecteur, ne traite pas cette Fable
nouvelle

De pure bagatelle,
Puis que, s'il faut te l'expliquer,
Elle instruit ceux dont l'ordinaire
Est d'aller trop viste en affaire,
Que l'on doit reconnoistre, avant que d'attaquer,
Afin que, s'il est nécessaire,
On se puisse aisément soustraire
Aux redoutables accidens,
Qui, pour estre impréveus, perdent les imprudens.

Il y a des Génies heureux à qui l'acquisition des Sciences ne coûte rien. C'est ce qu'on a vû depuis un mois dans un jeune Rhétoricien du College des Jesuites de Toulouse, qui a raisonné pu-

bliquement de la Rhétorique dans toute ſon étenduë, de la Poëſie, & ſur tout de la Françoiſe dans toutes ſes regles, & des Fortifications, ou Siéges de Places dans un détail fort particulier. Il eſt Fils de Mr Daſpe de Meilhan, & n'a encore que quinze ans. Pendant deux ſéances, auſquelles tout le Parlement, le Clergé, les autres Corps de la Ville, & generalement tous les Gens de Lettres & Curieux aſſiſterent, il répondit avec une préſence d'eſprit ſurprenante aux diverſes

Questions qui luy furent faites sur toutes ces choses; & ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est qu'en expliquant les endroits dont on luy demanda l'éclaircissemét dans les Ouvrages d'Homére, de Juvenal, de Perse, d'Horace, du Tasse, & de Lope de Vega, il parla la Langue de tous ces Auteurs, c'est à dire, Grec sur l'Iliade, & sur la Batrachomyomachie d'Homére, Italien, sur l'Aminte, & la Jerusalem délivrée du Tasse, & Espagnol, sur quelques Comédies de

Lope. Il eſt fort rare de ſçavoir cinq Langues dans un âge ſi peu avancé, & plus encore de les poſſeder aſſez pour ne les confondre pas en s'en ſervant. La facilité avec laquelle il s'énonça dans chacune de ces Langues, a donné lieu à ces quatre Vers Italiens de Mr Fermat Conſeiller.

Stupiron quei che favellar l'udiro,
Ed in diverſe Lingue eſſer ſi preſto,
Che Toſco in Roma, e Greco in Epiro

L'haurian creduto, e quel popol, e questo.

Toute la Ville parle encore avec surprise de ce prodige d'esprit.

Ce qu'on m'a mandé qui s'est passé à Lyon n'est guére moins extraordinaire. Le Fils de Mr du Tour Conseiller devant soûtenir le 7. Aoust dernier une Thése de Philosophie dans le grád College des Jesuites, une jeune Demoiselle, Fille d'un fameux Medecin de Montpellier, alla trouver le Régent du Soûtenant, pour luy demander la

permiſſion d'arguméter dans cette diſpute publique. Le Régent l'interrogea, & ſurpris de voir une Fille Philoſophe, qui parloit tres-bien Latin, il la préſenta au Pere Recteur. D'autres Peres de la meſme Compagnie, & quelques Particuliers de la Ville, qui ſe trouverent à la conférence qu'elle eut avec luy, admirerent ſes vives & ſpirituelles réponſes ſur les Queſtions les plus difficiles de la Philoſophie, auſquelles elle ſatisfit tres-ſçavamment, & avec une hardieſſe, qui en

marquant la ſolidité de ſon eſprit, ne démentoit point la modeſtie de ſon Sexe. Cependant comme la choſe n'avoit point d'exemple, on la pria de ſe contenter de la juſtice qu'on luy rendoit, en confeſſant qu'elle eſtoit tres-digne de paroître dans l'Acte public qui devoit ſe faire, & qu'on l'y auroit reçuë avec plaiſir, ſi quelque uſage avoit pû autoriſer une entrepriſe de cette nature. Meſſ. du Parlement de Dombes à qui ces Théſes étoient dédiées, furent fort fâchez de l'ex-

clusion qu'on avoit esté contraint de luy donner. Comme elle fit bruit, chacun parla dans la Ville d'une nouveauté si particuliere, & il n'y eut aucune Personne considérable, qui ne souhaitast connoître cette jeune Demoiselle. Vous pouvez juger combien elle reçût de loüanges de tous ceux qui s'empresserent à luy faire Compliment sur son dessein.

Le 27. du dernier mois, Mr l'Evêque de Coutances fit la cerémonie de la consécration de l'Eglise des Peres

Capucins de Valogne, qui fut dédiée à la Vierge, & à S. Joſeph. Elle commença à ſix heures du matin, & dura juſqu'à une heure aprés midy, avec une foule incroyable de Peuple. Toute la Nobleſſe du Païs y aſſiſta, & entre-autres Madame la Marquiſe de Saint Pierre, d'une des plus illuſtres Maiſons de la Province. Cette cerémonie ſe fit avec beaucoup de magnificence. Les Dames entrerent dans le Convent, où les Peres régalerent tout ce qu'il y eut d'honneſtes Gens.

Je vous envoye le coup d'essay d'une Muse naissante, qui a eu l'aplaudissement de toute la Cour. Ce sont quatre Sonnets de Mr de Hautmont de Saumur, sur des Bouts-rimez, que l'on avoit proposez icy à la loüange des Héros du Siécle. Il eut l'honneur le 8. de ce mois de lire en présence de Sa Majesté celuy qu'il a fait pour Elle. On m'a fait espérer quelques Piéces tendres de sa façon. Je ne doute point qu'elles ne vous plaisent. Les bords de la Loire sont d'heu-

reux Climats, où les cœurs
semblent naître pour l'a-
mour.

POUR LE ROY.

SI jamais un Héros fut couronné
de gloire,
Si les Siecles jamais ont produit un
grand Roy,
Si jamais Conquérant sçeut bien
donner la Loy,
C'est LOVIS, dont le Bras couronne
la Victoire.

Qu'on ne nous vante plus la valeur
*& l'*histoire
De tous ces Demy-Dieux dõt la Fable
fait foy;
La France triumphante, & l'Europe
en effroy,

Et l'Afrique domptée, effacent leur
mémoire.

SS

Il n'a rien entrepris qu'il ne l'ait
achevé,
Au faiſte des grandeurs Luy ſeul s'eſt
élevé,
Tous ſes pas ont marqué ſon courage
intrépide;

SS

Et l'on en voit beaucoup au rang des
Immortels,
Au deſſus d'un Céſar, au deſſus d'un
Alcide,
Qui bien moins que LOVIS méritent
des Autels.

A MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.

JEune & brillant Héros, qui cours
apres la gloire
Sur les pas triomphans de nostre au-
guste Roy,
Apprens de sa justice à nous donner
la Loy,
Et de son Bras vainqueur à forcer
la Victoire.

Ce Grec audacieux si vanté dans
*l'*Histoire,
Ce Guerrier foudroyant dont Arbelles
fait foy,
Du Monarque Persan la terreur &
*l'*effroy,

N'aura rien d'éclatant au prix de ta
mémoire.

SS

Le Destin nous promet ce Miracle
achevé,
Un Dauphin glorieux, dont le cœur
élevé
Seconde la grandeur de LOVIS
*l'*intrépide.

SS

Apres l'avoir couvert de Lauriers
immortels,
Nous le verrons pompeux, suivy d'un
autre Alcide,
Mériter à son tour des vœux & des
Autels.

A MONSIEUR.

PRINCE, *dont le grand cœur*
mérita tant de gloire,
Dans ces Champs si fameux où tu
donnas la Loy,
Ta valeur à Cassel fit bien voir à ton
Roy
Que PHILIPPE DE FRANCE *est né*
pour la Victoire.

SS

On verra les Flamans terrassez dans
*l'*Histoire
Marquer tous les grands coups dont
ce Combat fait foy;
Les Murs de Saint Omer en tombe-
*rent d'*effroy,
Et son Héros vaincu craint encor ta
mémoire.

SS

Un Epaminondas fust-il plus achevé?
Que ne peut le François sous ce Chef élevé?
LOVIS fait tout trembler sous ton Bras intrépide.

SS

Tu le suis de bien pres au rang des Immortels;
Auguste dans la Paix, & dans la Guerre Alcide,
L'Olive & le Laurier chargent tous tes Autels.

A MONSIEUR LE PRINCE.

HEros, dont la valeur fait éclater la gloire,
Dans ces fameux Combats admirez de ton Roy,
Pour qui ta jeune audace osa porter la Loy
Dans ces Lieux de tout temps fermez à la Victoire.

Ces Champs si renommez parlent de ton Histoire,
Rocroy, Lens, & Norlingue, & Fribourg, en font foy;
*Dunquerque, Thionville, en conservent l'*effroy,

Et Sénef & le Rhin redoutent ta
mémoire.

SS

Vit-on un Conquérant plus grand,
plus achevé ?
Ton Nom, de tous les Noms est le
plus élevé,
Prince aussi genéreux que Guerrier
intrépide.

SS

La France doit son lustre à tes Faits
immortels,
Elle n'a qu'un Condé, la Gréce qu'un
Alcide,
Mais Alcide à Condé doit céder les
Autels.

Je vous ay parlé des changemens de Charges qui ont esté faits dans la Maison de

Monſieur entre les grands Officiers, à l'occaſion de la mort de Mr le Duc de Choiſeüil, & des libéralitez qui leur ont eſté faites par ce Prince; mais je ne vous ay pas dit que Mr le Comte de Tonnerre avoit eſté reçeu dans le meſme temps Premier Gentilhomme de ſa Chambre. Je vous ay ſouvent parlé de ſa Maiſon, qui eſt generalement reconnuë pour une des plus illuſtres de France. Quant à ſa perſonne, il a un air fier, & qui marque ſa naiſſance. Son eſ-

de Clermont

prit eſt vif & plein de feu ; il eſt intrépide, & toûjours preſt à donner des marques de ſon courage.

Le 10. du mois paſſé, Mr le Marquis de Briquemault épouſa Mademoiſelle de Caſtelmoron, Fille de François Nompar de Caumont de la Force, Marquis de Caſtelmoron, Lieutenant General des Armées du Roy, cy-devant Gouverneur de la Principauté de Montbeliard, Comte de Bethford & Païs adjacens, & de Marguerite de Vicoſe, & Petite-Fille de

de Caumont.

Jacques Nonpar de Caumont, Duc de la Force, Pair & Maréchal de France. Elle eſt d'un mérite qui répond à ſa naiſſance ; c'eſt vous en faire un fort grand éloge en peu de mots. M^r le Marquis de Briquemault eſt riche, & bien fait. Son eſprit & ſes belles qualitez luy ont fait acquérir beaucoup d'eſtime, & il n'eſt pas moins conſidérable par là que par l'anciéne nobleſſe de ſa Maiſon, dont les Hiſtoriens ne ſe taiſent pas. François de Briquemault eſtoit Chevalier de l'Ordre

du Roy François I. Gentilhóme ordinaire de sa Chambre, & fut fait Mestre de Camp General de l'Infanterie Françoise en Piémont l'an 1566. Cette Maison porte *de gueules à trois faces, à la Bande d'Hermines brochant sur le bout.*

Le 5. de ce mois, on celébra en Champagne une cinquiéme Alliance entre les Maisons de Vienne & de Vignier, par le Mariage de Mr le Chevalier de Vienne avec Mademoiselle Vignier, Dame de S. Usage. Le Marié est Fils de Messire Jacques

de Vienne, Seigneur de Coing, d'Argentenay, & de la Gesse, Conseiller d'Etat, Capitaine, & Gouverneur pour le Roy des Ville & Chasteau de Barsurseine, & de Dame Magdelaine Gervaise-la-Versine, Petit-Fils de Jean-Baptiste de Vienne, Seigneur de Gevroles, aussi Capitaine & Gouverneur de Barsurseine, & de Dame Françoise Vignier, Grande-Tante de la Mariée, & Arriere-Fils d'Antoine de Vienne, Seigneur de Gevroles & de Breviande, & de Dame

Jacquette de Bugnes. Ce dernier descendoit de ce Guillaume de Vienne, qui assista en 1329. parmy les Seigneurs de Champagne, à l'Action celébre que je vous ay apprise par ma Lettre de Decembre 1680. où l'on a mis *Gentoles* pour *Gevroles*. Guillaume de Vienne estoit Frere de Jean de Vienne, Archevesque de Rheims, qui eut l'honneur de couronner le Roy Jean, & Fils de Hugues de Vienne I. du nom, Seigneur de Montdore en Barrois, dont le Trisayeul

Ce Lacon. tres faux. cette famille en une petite bourgeoisie de Pinay. dont on pretend que les nomes ont Couverseau.

fut Gervais de Vienne, Frere aîné de Geoffroy de Loupy, Maréchal de Champagne, tous deux Fils de ce Geoffroy de Vienne, que Du Chesne marque dans son Histoire de France parmy les Chevaliers Bannerets de cette mesme Province, qui accompagnérent le Roy Philippe Auguste dans ses Guerres & Voyages d'Outre-mer vers l'an 1190. & qui eut pour Femme Matilde, Dame de Loupy, dont Geoffroy II. prit le nom. La Mariée est Fille d'Estienne Vignier, Seigneur

de S. Usage, du Fay, & des Fosses, & de Dame Jeanne de Vienne-la-Thuillerie, Petite-Fille d'Estienne Vignier, Seigneur de Chamblain, & de Dame Claire de Vienne-Saint-Martin, deux Dames Parentes du Marié, & Arriere-Fille de Jacques Vignier, Seigneur de Chamblain & d'Anneville, & de Dame Isabeau de Saumaize-Chazans, Ancestres de Madame la Comtesse de Tonnerre la derniere morte; de Mrs les Marquis de Ricey & d'Hauterive; de Jeanne &

Adlerzmont.

de Françoiſe Vignier, mariées à Mrs de Bonnefons, & de Vienne-Trévilliers; & du Pere Vignier le Jéſuite leur Frere, Homme ſçavant, qui a laiſſé entr'autres Ouvrages à imprimer, *La grande Hiſtoire de la Ville & du Dioceſe de Langres*, & encore *celle de Sainte Salaberge*, où eſt contenuë, avec d'autres Généalogies, l'origine des Comtes de Champagne, Roys de Navarre, juſqu'à préſent inconnuë, & que le défunt Pere Vignier de l'Oratoire, ſon Parent, avoit auſſi travaillé à

faire connoiſtre, comme je vous l'ay marqué en faiſant le détail de ſes Livres, dans ma Lettre de Novembre dernier. Jacques Vignier eut pour Pere Guy Vignier, Seigneur de Chamblain, de la Mothe, de Villeneuve, d'Avirey en partie, & de Chaſſy; & pour Mere Dame Gillette de Meſgrigny, auſſi Anceſtres de cet illuſtre Pere de l'Oratoire, & de Mr Vignier, Seigneur de Villeloin, de Nigelle, & de la Motte, cy-devant Capitaine & Gouverneur des Ville & Duché de

Richelieu. L'Ayeul de Guy fut Philippe Vignier, Ecuyer de Philippe le Bon, & Capitaine-Gouverneur pour ce Duc, de la Ville d'Avalon. Philippe estoit Fils de Guillaume Vignier, Secretaire d'Etat, de la mesme Province de Bourgogne, sous les deux Ducs précedens, puis de France sous le Roy Charles VI. & Guillaume fut Arriere-Fils de Gilles Vignier, Seigneur de Lisle, qui alla à la Terre-Sainte avec Thibaut V. Comte de Champagne & de Brie, Roy de Navarre, dont

il estoit Chambellan. Le Président Fauchet fait mention de luy dans son Recueil des vieux Poëtes François. Gilles Vignier descendoit de N. Vignier, dit *Corboran*, Seigneur de Mussy, & d'autres Terres sur les Frontieres de Bourgogne & de Champagne, qui alla à la premiere des Croisades, & qui y signala si bien sa valeur, qu'il en rapporta ce nom de Corboran, qui estoit celuy d'un Prince Sarazin, peut-estre le mesme avec Corbagath, General de la prodigieuse Armée, que le

Sultan de Perſe envoya au ſecours d'Antioche, dans le temps de cette premiere Croiſade, comme il ſe voit dans ſa nouvelle Hiſtoire; Prince qu'il avoit vaincu, & à qui il avoit donné la vie & rendu la liberté, & de qui par révolution de fortune, il reçût en ſuite les meſmes graces, à condition d'en porter le nom. Mr le Marquis de Vienne, Frere aîné du Marié, a eu l'honneur d'eſtre Page du Roy, l'un de ſes anciens Maiſtres d'Hoſtel, Ayde de Camp dans ſes Armées, &

aussi Capitaine & Gouverneur de Barsurseine. Ces deux Freres ont un Neveu de leur mesme nom, qui a esté Page de la Reyne de Pologne, dont ils ont l'honneur d'estre alliez par Madame leur Mere, & qui est présentement Capitaine de Cavalerie dans les Troupes Polonoises, où il ne se fait pas moins distinguer par son courage que par sa naissance. La Cerémonie du Mariage se fit à S. Usage, où assistérent entr'autres Parens, Mr de Vienne-Gevroles, Seigneur

du Bouverot, de Landreville, & de Mailly, Cousin germain du Marié, qui s'est signalé plusieurs fois dans les Armées de Sa Majesté, & dans les Etats de Bourgogne; & le Pere Vignier, de l'Oratoire, Frere de la Mariée, qui a fait voir son zele dans les Missions & dans la Conversion des Religionnaires.

Comme la tristesse succede assez souvent à la joye par l'inconstance des choses humaines, M. de Gevroles qui avoit assisté à ce Mariage, est mort peu de jours apres.

Il estoit Fils d'Antoine de Vienne, Seigneur de Gevroles, & d'une Niéce de feu Mr Coquelay, Conseiller en la Grand'Chambre, & Chanoine de Nostre-Dame. Il n'a laissé qu'un Fils, qui est Garde de la Marine, & qu'il a eu d'une Dame issuë des anciens Seigneurs de Landreville, dont le nom estoit celuy de cette Terre.

Je viens à la prise de Sainte Maure, dont le Siége fut formé le 23. de Juillet par l'Armée Vénitienne, & par les Troupes Confédérées du

Pape, du Grand Duc de Toſcane, & de la Religion de Malthe, ſous le commandement de Mr Moroſini, Procurateur de Saint Marc, & Generaliſſime de l'Armée. L'Iſle de Sainte Maure eſtoit autrefois attachée au continent de la Grece, qui la compte pour une de ſes Iſles Occidentales, comme elle met au nombre des Orientales celles de l'Archipel. En effet, toute la largeur de la Grece priſe de l'Orient à l'Occident, ſépare l'Archipel de Sainte Maure. Elle eſtoit con-

nuë dans l'Antiquité ſous le nom de Leucade, & faiſoit une partie du Royaume d'Uliſſe; auſſi eſt elle fort proche d'Ithaque, où ce Prince & ſa Femme Penelope réſidoient. Une Rocher de cette Iſle eſtoit autrefois le refuge, où l'on voyoit accourir en foule tous les Amans infortunez de la Grece, qui croyoient appaiſer en ce lieu-là, la violence de leurs tranſports amoureux, en ſautant du ſommet de ce Rocher. On tient que la fameuſe Sapho qui a compoſé tant d'excellens

cellens Poëmes, donna l'exempled e ſauter en bas, lors qu'elle eut appris l'infidélité de ſon Amant Phaon. D'autres attribuent à Cephale, le premier eſſay d'un remede ſi extraordinaire. Ce Rocher auroit eſté un grand ornement dans la Carte de Tendre. Mais pour ne parler que de Sainte Maure, il eſt certain que cette Place a toûjours paru trés-importante. Elle touche preſque à l'Epire, & eſt prés de la Morée, à l'entrée du Golphe de Lépante, où ſe donna en 1571. cette fa-

meuſe Bataille, qui acquit tant de gloire à l'Armée Chrétienne, & à Dom Juan d'Auſtriche qui la commandoit. La Ville de Sainte Maure fut réduite en 1502. ſous l'obeïſſance des Vénitiés par Benedetto Peſaro. Ce Général y eſtant venu avec le ſecours de quelques Vaiſſeaux du Pape, de Loüis XII. Roy de France, & des Rhodiens, fit la décente avec une partie de l'Armée, & s'eſtant rendu le maiſtre du Pont, aprés un combat opiniaſtré, dans lequel quantité de Turcs demeurérent

ſur la place, il força la Ville à ſe ſoûmettre ; mais l'accommodement s'eſtant fait quelque temps aprés entre Bajazet II. & la République, par la médiation du Baſſa Achmet, il fut arreſté, qu'on reſtituëroit au Turc l'Iſle de Sainte Maure, & elle luy fut d'autant plus volontiers accordée, que celle de Céfalonie demeuroit aux Vénitiens. La Ligue qu'ils ont faite depuis peu avec l'Empereur & le Roy de Pologne, contre cét Ennemy commun de la Chrétienté, les autoriſant à

luy déclarer la guerre, ils n'a-
solurent d'aller attaquer Sainc-
te Maure, aprés que Mr Mm-
rosini leur Generalissime eo
tenu conseil à Corfou le 3
de Juillet avec les Chefs d'H'l
cadres, & les Principaux
Officiers de l'Armée auxiliail-
res. Mais avant que de voo
entretenir de cette expédi-
tion, il faut vous apprendre
l'état des Bâtimens de Mm
de toutes les Puissances, qui
sont entrées dans leurs in-
rests, leur nombre, & l'ordre
de Bataille qui estoit résolu en
cas qu'on eust esté obligé de

Vna dietro L'altra.

Galera Venetiana Cap. in Golfo.
Gal. Generale di Malta.
Gal. Patrona di sua Santità.
Gal. Patrona di Malta.
Gal. di S. Santità.
Gal. di S. Santità.
Cal. di S. Santità.
Gal. di S. Santità.
Gal. di Malta.
Gal. di Malta.
Gal. di Malta.
Gal. di Malta.
Gal. di Malta.

Squadra del Procurado d'Armata.

Gal. del Medemo.
Gal. Zuane Pizzamano.
Gal. Marcho Barbarigo.
Gal. Alleſſandro Beregan.
Gal. Ven. Otaviano Valier.
Gal. Ven. Andrea Paſqualigo.
Gal. Ven. Anzolo Corner.

Squadra del Cap. in Golfo.

Gall. del Medemo.
Gal. Ven. Iſepo Bolani.
Gal. Ven. Camilo Treviſan.
Gal. Ven. Franceſco Ponà.
Gal. Ven. Teodoro Corner.
Gal. Ven. Gerolamo Priuli.
Gal. Ven. Danei Venier.

Squadra del Convern. de Condannati.

Gal. del. Medemo.
Gal. Ven. Zuane Contarini.
Gal. Ven. Zuane Querini.
Gal. Ven. Franceſco Moro.
Gal. Ven. Gaſparo Bragadin.
Gal. Ven. Anzolo Michiel.
Gal. Ven. Michiel Magno.

CORNO SINISTRO.

Galera Venetiana Governator de Condanati.
Gal. Ven. Zuane Querini.
Gal. Ven. Franceſco Moro.
Gal. Ven. Gaſparo Bragadin.
Gal. Ven. Anzolo Michiel.
Gal. Ven. Michiel Magno.
Gal. Ven. Zuane Contarini.
Gal. Ven. Daniel Venier.
Gal. Ven. Iſepo Polani.
Gal. Ven. Marco Barbarigo.
Gal. Ven. Anzolo Corner.
Gal. Ven. Andrea Paſqualigo.
Gal. Ven. Otavian Vexier.
Gal. Ven. Aleſandro Beregan.
Gal. Ven. Zuane Pizamano.
Gal. Ven. Procur. d'Armata.
Retroguard. Gal. Vincenzo Priuli. Gal. Ven. Capitan in Golfo.
Gal. Generale di Malta.
Gal. Patr. di S. Santità.
Gal. Patr. di Malta.
Gal. di ſua Santità.
Gal. di S. Santità.
Gal. di S. Santità.
Gal. di S. Santità.
Gal. di Malta.
Gal. di Malta.
Gal. di Malta.
Gal. di Malta.
Gal. di Malta.
Gal. Tadero Corner.
Gal. Franceſco Ponà.
Gal. Camilo Treviſan.
Gal. Capitan in Golfo.

Galeaza Capitan Ordinario.
Galeaza Moroſini.
Gal. di Toſcana.
Galeaza Baſadona.
Gall. di Toſcana.
Vanguarda.
Gall. di Toſcana.
Galeaza Bono.
Gall. di Toſcana.
Galeaza Pizani.
Galeaza Capitan extraordin.

CORNO DESTRO.

La Vanguarda nel prender poſto douera tratenirſi fuori, ſino che tutta l'Armata ſarà entrata per far ſcoperta.

La Vanguarda medema in ocaſione di combater ſi dourà poner negliintervalli delle Galeaze, non portando però con lo ſprone le puppe delle ſteſſe, e non inpedire l'eſercitio del Canone de Fianchi.

Galera Capitan Ordinario.

1970

combatre les forces maritimes du Grand Seigneur. Je vous envoye cét ordre de Bataille, de la maniere qu'il a esté dressé à Corfou, & que je l'ay receu de Vénise. La Langue Italienne vous est familiére; ainsi je n'ay rien à vous expliquer.

L'attaque de Sainte Maure ayant esté arrestée dans le Conseil tenu à Corfou, où se trouverent le Provéditeur Genéral Cornaro, les Chefs des Escadres du Pape, du Grand Duc de Toscane, de la Religion de Malthe, le

Genéral Strasoldo, & les autres Officiers, Mr Morosini fit faire la revûë de toutes les Troupes que l'on avoit destinées au débarquement. Deux Bataillons de six cens Hommes chacun, l'un des Troupes du Pape, & l'autre de celles de Malthe, passerent en revûë avec huit mille Hommes des autres Troupes. La premiere Ligne de ce dernier Bataillon avoit quelque chose de bien éclatant, puis qu'elle estoit composée de cent Chevaliers, revétus de leurs Cottes d'Ar-

mes de Satin rouge, avec la Croix blanche de la Religion. L'Armée ayant mis à la voile le 19. de Juillet, arriva heureusement le lendemain hors la portée du Canon de Sainte Maure, où elle moüilla. Cette Ville est sur une langue de Terre du costé du Levant; & un Aqueduc de trois cens soixante Arcades en forme de Pót, large seulemét de trois ou quatre pieds, la joint au Continent du costé du Septentrion. Un Pont de bois partagé en trois luy fournit aussi un passage

au Continent du costé du Levant & du Couchant. Elle a une Peninsule assez longue, dont la reste porte le nom de la pointe de Saint Jean. La Mer environne tout le reste. La Forteresse est un Pentagone irrégulier, dont de grosses Tours flanquent tous les Angles. Deux autres Tours qui sont au tiers de la Courtine des deux costez, fortifient encore la plus grande face, qui est celle du Couchant. La Flote estant entrée dans le Port de Démata, qui est au Levant de la Place,

& qui peut tenir un grand nombre de Vaisseaux, on fit le débarquement. Mr Morosini décendit aussi à terre, où il visita tous les Postes que l'on avoit reconnus, & un logement qu'avoit fait le Capitaine Manetta dans un lieu nommé *Chiebe*, dont il s'estoit rendu maistre. C'estoit la Maison de plaisance du Fils de l'Aga. Cependant il ne voulut point faire tirer le Canon, qu'il n'eust envoyé sommer le Commandant de la Place. Il luy écrivit les justes sujets qu'avoit eus la Répu-

blique, d'assembler une puissante Armée, aprés que les Turcs avoient rompu la Paix en donnant retraite aux Corsaires de Barbarie, & en exerçant des hostilitez contre les Sujets de l'Etat Vénitien. Le Commandant s'étant contenté de luy répondre, que Dieu puniroit la République du prétexte qu'elle prenoit de déclarer la guerre au Grand Seigneur, on arbora le Pavillon de la Genérale, & les Galeres & les Galeasses commencerent à canonner la Forteresse. Plus de douze

cens coups de Canon qui furent tirez, endommagerent beaucoup les Maisons & les Fortifications, & ruinerent une Mosquée. Il y eut un feu continuel de l'Artillerie des Turcs. Il n'empescha pas pourtant les Troupes du Pape, & celles de Malthe & de Toscane, de s'avancer fort prés de la Place, & de se loger dans les Fauxbourgs. Ils le firent sans obstacle, les Ennemis n'ayant osé hazarder aucune Sortie. Ils tâcherent seulement en continuant un grand feu d'Artille-

rie, de retarder le travail des Assiégeans, qui n'oublioient rien pour mettre leur Canon en baterie, mais tous ces efforts des Assiégez furent inutiles. Les Bateries commencerent à tirer avec un fort grand succés sous les ordres du Seigneur Lorenzo Vénier. Elles endommagerent fort les murailles de la Place, & les Bombes que l'on jetta en quantité dans la Ville, y causerent un trés-grand desordre. Le premier jour d'Aoust ces mesmes Batteries raserent entierement le

Boulevard ; & la Bréche qui estoit déja considérable, fut augmentée. Elles démontérent quatre Pieces de Canon des Ennemis, & les Bombes mirent le feu en plusieurs endroits de la Ville, les Travaux s'estant avancez à la faveur du feu continuel du Canon & des Mortiers, les Assiégeans commencerent à combler le Fossé avec des Fascines & des Sacs à terre. Enfin, le Dimanche 6. jour d'Aoust, aprés que le feu eut continué jusqu'au soir de part & d'autre, les Turcs éle-

verent un Drapeau blanc ſur leurs Murailles, pour faire connoiſtre qu'ils vouloient capituler. Ils envoyerent à une heure de nuit trois Députez à Mr Moroſini, pour luy dire qu'ils eſtoient preſts de rendre la Place, pourvû qu'on leur accordaſt une Capitulation honorable. Ils demandoient permiſſion de ſortir avec tous leurs biens, & on leur donna ſeulement la liberté de ſe retirer avec leurs Familles, & d'emporter tout ce qu'ils pourroient porter ſur eux. Les Oſtages fu-

rent envoyez le lendemain, & on mit en liberté tous les Esclaves que l'on trouva dans la Place, à condition qu'ils serviroient pendant un an sur les Vaisseaux, ou sur les Galéres de la République, en qualité de Mariniers & de Soldats. La Garnison sortit vers le soir par la Porte du Couchant. Elle estoit de sept cens Hommes, qui avoient le Sabre & le Mousquet. Les Bâtimens où ils furent embarquez, les conduisirent à terre au delà du Bras de Mer. En mesme temps les Trou-

pes Vénitiennes entrerent dans la Ville par la Bréche. Le Butin que les Soldats y ont fait a esté considérable. On trouva quantité de Provisions dans la Place, & quatre-vingts Piéces de Canon. Les Vénitiens n'ont perdu que deux cens Hommes à ce Siége. Mr Joüy François, Sergent Major de Bataille, & Colonel d'un Régiment Allemand, y fut blessé à la cuisse, & eut le bras percé d'une mousquetade. Mr Morosini fit aussitost benir la principale Mosquée, & le *Te Deum* y

fut chanté. Elle a esté dédiée sous le nom de San Salvator, à cause que les Turcs avoient élevé le Drapeau blanc le 6. d'Aoust, jour de la Transfiguration de Nostre Seigneur Il fit benir une autre Mosquée que l'on dédia à Saint Gaëtan, dont on célebroit la Feste le jour que les Troupes entrerent dans la Place. Il en a donné le Commandement au Seigneur Lorenzo Vénier Noble Vénitien, & de la Famille de Mr l'Ambassadeur de Vénise, qui est à présent à la Cour de France.

Tous ceux de ce nom ont rendu de grands ſervices à la République. Sebaſtien Vénier eſtoit Chef de l'Armée Vénitienne, lors que celle de Selim fut entierement défaite le jour qu'on donna la Bataille de Lépante.

La Lettre qui ſuit eſt fort curieuſe. Elle eſt du ſçavant Mr Comiers à un de ſes Amis de Province. Il a bien voulu m'en donner une Copie. Je l'ay demandée pour vous, & je vous l'envoye.

A Mr D. S... DICKS.

VOus serez sans doute bien aise d'apprendre que le Pere Couplet Iesuite est de retour de la Chine, où il estoit allé travailler aux Missions, & qu'il en a amené un jeune Indien de Nanking, Capitale de la Province du mesme nom. Vous sçavez que la Chine est aussi grande que toute l'Europe, & qu'un de leurs Empereurs ayant fait le dénombrement du commun du Peuple, trouva cin-

quante huit millions, cinquante-cinq mille, & quatre-vingts Hommes, sans y comprendre les Eunuques, & ceux qui font profession des Lettres, ou qui portent les armes, dont on peut dire que le nombre est infiny. La Chine est remplie de tres-belles Villes. Nanking estoit si grand autrefois, qu'à peine un Homme à cheval pouvoit en deux jours faire le tour des murailles.

Bien que le Pere Couplet soit de Malines, & qu'il ait demeuré vingt-quatre ans parmy les Chinois, chargé de la con-

duite de soixante grandes Eglises composées de plus de soixante mille Chrétiens, il parle bon François, & avec sa riche taille, il porte bien le caractére d'un Héros de l'Evangile dans sa 62. année. Le jeune Chinois qu'il a amené parle assez bien Latin, & s'appelle Mikelh Xin. *Ils allerent le 15. de ce mois à Versailles, où ils eurent l'honneur de salüer Sa Majesté. Ils virent ensuite joüer les eaux, & se trouverent le lendemain au dîner du Roy. Le jeune Indien estoit en ses habits Indiens, ayant une riche Veste de Brocard*

d'or fond bleu, avec des figures de Dragons, & un visage affreux sur le haut de chaque manche. Il avoit par dessus une espece de Tunique de soye verte. Sa Majesté aprés avoir entendu ses Priéres en Langue Chinoise, luy fit servir une Assete sur la Table, pour voir la propreté, & l'adresse des Chinois à manger avec deux petites Baguettes d'yvoire à quatre pans, & d'un pied de long, qu'ils tiennent dans la main droite, entre deux doigts. Mr Hubin Emailleur du Roy, si connu dans toute l'Europe par son travail des yeux artificiels,

& par tout ce qu'il y a de plus beau, & de plus sçavant en matiere de verre & d'émail, se chargea de leur faire voir les Expériences qu'on appelle du Vüide, *par lesquelles nous démontrons la pesanteur de l'air. Le Pere Couplet, & son Compagnon, le Pere Pierre Vanhammé de Gand, avec le jeune Chinois, se rendirent chez luy Mercredy dernier, & il fit toutes ces Expériences avec son adresse accoûtumée, les accompagnant de raisonnemens si justes, que toute l'illustre Compagnie qui s'y trouva, convint qu'il avoit dé-*

montré en plus de dix façons la necessité de la pesanteur de l'air, puis qu'on ne pouvoit attribuer à aucune autre cause tant d'admirables effets qu'il avoit fait voir par le moyen de la machine que le commun appelle, la Machine du Vüide. *Il fait publiquement de temps en temps les mesmes Expériences pour l'utilité du Public, & pour la curiosité des Sçavans.*

Peu de jours aprés, Mr Hubin & moy, nous allâmes à la Maison de Saint Loüis, où ces Peres, & le jeune Chinois, nous firent voir quantité de Portraits

sur

ſur du Tafetas de la Chine. Cette ſorte de Peinture n'a point de corps. Je vis avec plaiſir le Portrait du Docteur Confuſius *avec ſes grandes mouſtaches noires, qui a eſté chez les Chinois ce qu'Ariſtote a depuis eſté chez les Grecs, & je remarquay que tous ces Portraits, comme ceux des Mandarins, ont tous des Chapelets. J'oubliay de demander ſi ſur chaque grain ils diſent comme les Turcs* Staferla, *Dieu ayez pitié de nous.*

Le jeune Chinois a bien voulu m'aprendre à écrire. Leur Encre eſt celle que nous appellons En-

cre de la Chine. Un long Pinceau leur sert de plume. Voicy de son écriture. Ils appellent Dieu Tién chú. *Le Seigneur du Ciel, ou bien* Xam̃ Ti. *Supréme Empereur ; & l'Empereur de la Chine est appellé* Xam hy, *Empereur inferieur.*

Leur Encre & leur Plume sont bien diférentes des nôtres ; mais leur écriture l'est mille fois encore davantage. Leur Alphabet est composé de plus de quatre-vingts mille diférens Caracteres ou Chiffres, car chaque Lettre fait un nom ; c'est pourquoy il faut trente ans pour apprendre à

lire, & avoir la mémoire & l'imagination tres-fortes pour contenir l'idée de tous ces quatre-vingts mille diférens Caracteres, & de leurs significations.

Vous sçavez que les Hébreux écrivent de droit à gauche; que leurs lignes sont horizontales, & leurs mots composez de plusieurs lettres sans voyelles, mais avec de certains points, aspirations &c. & que leurs Livres commençent par où les nôtres finissent. Les Chinois commençent de mesme; mais chaque mot n'a qu'une lettre ou caractere. Ils écrivent de haut

en bas, ainsi leurs lignes sont perpendiculaires, & commencent à main droite.

Ils parlent comme en chantant, & les diférens accens ou tons de voix donnent les diférentes significations aux mots qu'on prononce, car pour les mots écrits on ne peut pas se tromper à les lire, puis que tous les Caracteres sont diférens; mais un mesme mot prononcé, suivant qu'il est prononcé, signifie plusieurs choses diférentes. Voicy l'exemple que ce jeune Chinois m'a donné. Le monosyllabe Po, *a onze significations, selon onze tons tous*

diférens dont on peut le prononcer. Ces onze significations sont, mince, verre, amplitude, devincr, point de tout, vieille, un nom de Fleuve, égaler, rompre, cacher.

Les Chinois sont Idolâtres, & rendent de grands honneurs à une Idole à trois testes, qui represente leurs trois grands Philosophes, Confusius, Xequiam, *&* Tauzu. *Leurs principaux Dieux, sont comme aux Astrologues, le Soleil, la Lune, & les Etoiles. Ils adorent aussi le Diable, afin qu'il les laisse vivre en repos, & qu'il ne leur fasse*

point de mal. C'est pourquoy sa figure est sur la Proüe de leurs Navires, & la Veste de Brocard d'or du jeune Indien a cette mesme figure sur le haut de chaque manche. Ils sont Pytagoriciens, & croyent la Transmigration des ames. Ils ont quantité d'Ecoles, & si grande quantité d'Hôpitaux pour les Pauvres, qu'on ne voit point de Mandians parmy eux. Ils ont aussi quantité de Temples, & un tres grand nombre de Prestres, tous habillez de noir, avec quatre Ordres de Religieux, des Religieuses, des Hermites, & des

Montagnes consacrées où l'on va en Pelerinage. Les nouvelles & les pleines Lunes sont leurs jours de Festes, & la principale est la nouvelle Lune de Février, qui est le jour de leur nouvel an. Celuy de la naissance de l'Empereur est aussi tres-solemnel, & chacun en son particulier, celebre le jour où il est né. Bien qu'ils n'ayent aucune connoissance des biens & des maux de l'autre vie, ils enterrent leurs Parens dans des Plaines avec grande cerémonie, & ils les adorent. Ils croyent que les Dieux sont en courroux lors qu'il arrive quel-

que Eclipse de Soleil, ou de Lune. Jugez, Monsieur, combien il est avantageux d'estre Astronome. Je suis vostre, &c.

COMIERS.

A Paris le 25. Sept. 1684.

Dans une des Conférences que cette Lettre vous marque, le jeune Indien donna à Mr Comiers sa signature, & les noms de Dieu, & des Empereurs, en caracteres Chinois, avec le mot *Po*, dans ses onze diférentes accentuations. Je vous envoyeray le tout gravé le mois

prochain, afin que vous voyiez de quelle maniere ils forment leur écriture.

Vous avez sçeu les bons offices que Mr de Guillera- de la Ver-
gues a rendus à Constanti- -gne,
nople au Secretaire Capello, & aux Principaux de la Nation Venitienne, mais on ne vous a pas peut-estre appris que dans cette occasion, où il y avoit tant à craindre pour eux apres la Déclaration de la Guerre faite par la Rpublique au Grand Seigneur, les François leur ont rendu

un tres-important ſervice, puis que c'eſt dans un de leurs Vaiſſeaux qu'ils ſont revenus. Ce Vaiſſeau que l'on nomme *le Fidelle*, eſtoit commandé par Mr Bidaut, qui eſtoit allé de ce coſté-là pour ſervir d'eſcorte à quelques Vaiſſeaux.

Mr de la Guette, Fils de Mr de la Guette, qui a eſté Intendant de la Marine, a épouſé Mademoiſelle de Bruſſelle. Il eſt proche Parent de Mr de Breteville, Conſeiller d'Etat ordinaire, & a ſervy pluſieurs Campagnes, où il

s'est fait distinguer. Il a un Frere, qui à l'âge de dix neuf ans avoit déja esté deux fois Prisonnier de guerre, pour s'estre trouvé aux occasions. Je ne vous dis rien de la Famille de Mademoiselle de Brusselle; il y a fort peu de noms plus connus à Paris.

L'Abbaye de S. Eusebe, Ordre de S. Benoist, Diocese d'Apt, a esté donnée à Mr l'Abbé du Breüil Fouquet. Il y a plus de vingt ans qu'il est Aumônier de Sa Majesté. Il a toûjours passé pour un Homme d'une grande pro-

bité ; & le Roy qui aime le vray mérite, ne manque jamais à le récompenser en quelque sujet qu'il le trouve. Mr l'Abbé Fouquet est de Bretagne, & de la Famille des Fouquets, qui est une des plus considérables de ce Païs-là.

Je vous ay parlé des Regimens nouveaux au commencement de cette Lettre. Voicy les noms de ces Regimens, & de ceux qui les remplissent. Ce que je vous envoye, vous fera connoistre en peu de paroles, de quelle

Maiſon ſont ces Colonels. Je vous ay déja marqué les raiſons qui pouvoient avoir porté le Roy à créer ces nouveaux Regimens ; mais je ne vous ay pas dit que pendant la Paix ils ne ſeront compoſez que d'un Bataillon chacun, & que ces Bataillons ſont tirez de pluſieurs Regimens qui en avoient un grand nombre. Ceux qui eſtoient à la teſte de ces Bataillons, deviennent Lieutenans Colonels de ces Regimens, qui porteront le nom des Provinces de France, ce

qui donne à ces nouveaux Lieutenans Colonels un titre qu'ils n'avoient pas, avec l'eſpérance de ſe voir un jour élever dans un degré plus haut.

FLANDRES.

de Sens Mr de Folleville, Capitaine au Regiment du Roy, élevé Page de la Grande Ecurie. Il eſt Fils de Guillaume le Sens, Vicomte de Folleville en Caux, Lieutenant General des Armées du Roy, & de Marie Malherbe-du Boüillon.

BERRY.

Mr de Goüezbriand, de

Bretagne, Ecuyer ordinaire, & Capitaine au Regiment du Roy. Il est Fils de Mr de Goüezbriand, Capitaine du Chasteau du Toro, sur la Riviere de Morlaix en Bretagne.

BEARN.

Mr de Mornay-Montchevreüil, élevé Page de la Grande Ecurie, puis devenu Capitaine au Regiment du Roy. Il est Fils de Henry de Mornay, Marquis de Montchevreüil en Véxin, & de Marguerite Boucher-d'Orçay, Gouverneur des Filles

d'honneur de Madame la Dauphine. Mr le Marquis de Montchevreüil son Pere a esté Gouverneur de Mr le Comte de Vermandois, & de Mr le Duc du Maine.

HAINAULT.

Mr de Pompone, Capitaine au Regiment du Roy. Il est Fils de Simon Arnaud, Seigneur de Pompone, cy-devant Secretaire & Ministre d'Etat, & de Charlote Lavocat.

ANGOULMOIS.

Mr le Marquis de Bellefons, Premier Ecuyer de Madame

la Dauphine, Fils de Bernardin Gigault, Marquis de Bellefons, Maréchal de France, & de Magdelaine Fouquet.

BOULENOIS.

Mr le Marquis de Vibraye, Fils d'Henry Hurault, Marquis de Vibraye au Maine, & de Polixéne le Cogneux, Sœur du Président au Mortier.

PERIGORD.

Mr d'Ornaison, Comte de la Bâtie, Premier Maistre-d'Hostel de Madame la Dauphine, Fils de Clair-Gilbert

d'Ornaison, Seigneur de Chamarante en Forests, Premier Maistre d'Hostel de Madame la Dauphine, cy-devant Premier Valet de Chambre du Roy, Gouverneur de Phalsbourg & de Sarbourg en Alsace; & d'Anne de Trélon.

XAINTONGE.

Mr le Camus de Bligny, Fils de Nicolas le Camus, Premier Président à la Cour des Aydes, & de Marie Larcher, Fille de Michel Larcher Président à la Chambre des Comptes.

BIGORRE.

Mr Pelot, élevé Page de la Grande Ecurie, Fils de feu Claude Pelot, Premier Président au Parlemẽt de Roüen, & de Claude le Camus.

FORESTS.

Mr de Barbesieres de Chémerault, Fils unique de Charles de Barbesieres, Comte de Chemerault en Poitou, & de Magdelaine Tabourer, Dame de Turny en Bourgogne.

CAMBRESIS.

Mr le Marquis de Chasteaurenaud en Touraine, Fils de

François Rousselet, Marquis de Chasteaurenaud, Lieutenant de la Mestre de Camp du Regiment des Gardes, & de Marie le Gay, Dame de la Possonniere. Il est Neveu de Mr le Chevalier de Chasteaurenaud, Chef d'Escadre.

TOURNESIS.

Mr le Marquis de Broüilly, de la Maison de Pienne. Il est d'aupres de Senlis. Tous ceux de cette Maison ont toûjours esté dans le service.

BRESSE.

Mr le Comte de Kercado, élevé Page de la Grande Ecu-

rie, Fils de René le Senéchal, Comte de Kercado en Bretagne, Gouverneur de Dinan, & Brigadier de Cavalerie, & de Marie-Anne de Rosmadec-de Molac.

LA MARCHE.

Mr de Gontaut, Marquis de Biron, Fils de François de Gontaut, Marquis de Biron en Périgord, & d'Elizabeth de Cossé-Brissac.

QUERCY.

Mr d'Amanzé, Fils de Loüis Comte d'Amanzé en Bourgogne, Lieutenant de Roy au Gouvernement de cette

Province, & de N..... Falconis.

BRIE.

Mr le Marquis de Charost, Fils d'Armand de Béthune, Duc de Charost en Berry, Pair de France, & de Marie Fouquet.

NIVERNOIS.

Mr le Comte de Lusse, Fils de François de Montmorency, Duc de Luxembourg, Pair & Maréchal de France, Capitaine des Gardes du du Corps, & de Catherine de Clermont-Tonnerre, Duchesse de Luxembourg.

SOISSONNOIS.

Mr de Grimaldi, Duc de Valentinois en Dauphiné, Fils de Loüis de Grimaldi, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, Pair de France, &c. & de Charlote-Catherine de Gramont.

ISLE DE FRANCE.

Mr Despagne de Pardaillan & de Gondrin, Marquis d'Antin, Fils de Loüis-Henry, Marquis de Montespan en Guyenne, & de Françoise-Aténaïs de Rochechoüart-Mortemar, Sur-Intendante de la Maison de la feuë Reyne.

VEXIN.

Mr d'Hautefort, élevé Page de la Grande Ecurie, Fils de Gilles Marquis d'Hautefort en Périgord, Comte de Montignac, Premier Ecuyer de la feuë Reyne, & de Marthe d'Estourmel de Surville.

AUNIS.

Mr le Marquis de Polignac, Fils de Loüis-Armand Vicomte de Polignac en Vellay, Marquis de Chalançon, &c. Chevalier des Ordres du Roy, & Gouverneur du Puy, & de Jacqueline de Grimoard-de Beauvoir-du Roure.

BEAUCE.

Mr de Pompadour, Marquis de Lauriere en Limousin, Fils de Philbert de Pompadour, Marquis de Lauriere, & de Catherine de Sainte-Maure de Montausier.

DAUPHINE'.

Mr de Kercado, élevé Page de la Grande Ecurie, Frere de Mr le Comte de Kercado, dont je viens de vous parler.

VIVARAIS.

Mr de Breauté, Fils de François Marquis de Breauté en Normandie, & de Françoise-

Marie Arbaléte.

LUXEMBOURG.

Mr de Brancas, Duc de Villars en Provence, Pair de France.

BASSIGNY.

Mr le Comte de Mailly, Fils de Loüis-Charles Marquis de Nesle en Picardie, & de Jeanne de Monchy-Montcaurel.

Quoy qu'il me reste quantité d'Articles à employer dans ma Lettre, je ne veux pas oublier à vous faire part d'une Avanture, dont les

incidens vous divertiront. Quelques jeunes Demoiſelles, des plus jolies qu'il y ait dans une fort grande Ville, où il s'en trouve beaucoup, commençant à s'ennuyer apres un long entretien qu'elles avoient eu enſemble, propoſerent de ſe donner le plaiſir de flater un Cavalier qu'elles connoiſſoient, de l'eſpérance d'un Rendez-vous amoureux. Le Cavalier avoit du mérite. Il eſtoit bien fait, & ne manquant ny d'eſprit, ny de ces manieres aiſées & inſinüantes qui font

que l'on plaist par tout, il se seroit attiré une estime générale, s'il eust esté moins persuadé de ce qu'il valoit ; mais c'estoit l'Homme du monde le plus remply de luy-mesme. Quoy que l'on pust dire à son avantage, sa sote présomption n'estoit jamais satisfaite. Il croyoit toûjours qu'on ne disoit pas assez, & sa vanité luy faisant faire cent contes du commerce qu'il avoit avec les Dames, il se donnoit des airs de bonne fortune qui détruisoient les plus favorables im-

pressions qu'on auroit pû prendre pour ses bonnes qualitez. Ce dessein du Rendez-vous ayant paru fort plaisant aux Demoiselles, il fut question de l'exécuter. Il s'agissoit pour cela d'écrire un Billet au Héros de l'Avanture. L'une d'elles s'en chargea, & contrefaisant son caractere, quoy qu'il fust entiérement inconnu au Cavalier, elle écrivit ce Billet dans les mesmes termes que vous allez lire.

BILLET.

On vous prie de vous trouver

demain aux Cordeliers sur les trois heures. Je ne doute point point que cela ne vous étonne; mais enfin, Monsieur, rendez-vous justice, & soyez persuadé qu'il faut un mérite aussi extraordinaire que le vostre, pour faire naître des sentimens pareils à ceux que vous m'avez inspirez, vous pouvant assurer avec verité que personne n'a pû faire sur mon cœur, apres beaucoup de soins & de peines, ce que vous y avez fait, peut-estre sans le vouloir. Vous pouvez juger de la violence de ma passion par l'aveu que je vous fais. J'ay opposé ma fierté

naturelle, j'ay fait agir mon devoir, & tout cela n'a pû empescher que je ne me sois renduë. La distinction que l'on fait par tout des qualitez qui vous acquiérent l'estime de tous ceux qui vous connoissent, justifie ce que je sens pour vous de trop fort, puis qu'il y a moins de foiblesse en moy à vous aimer, que de force en vous pour m'y contraindre. Je vous diray le reste demain. Un Habit blanc, & une Fontange couleur de feu, me feront connoistre si vous me cherchez au Lieu que vous marque ce Billet.

Comme on ajoûte toû-

jours aux desseins qu'on fait pour se divertir, une jeune Demoiselle de la compagnie, qui sçavoit le monde autant qu'aucune autre, quoyqu'elle ne fust sortie du Convent que depuis deux mois, dit que pour tirer un effet plaisant de la tromperie qu'on faisoit au Cavalier, il falloit écrire le mesme Billet à trois ou quatre de ses Amis, afin que se trouvant tous au mesme lieu dãs le mesme temps, ils se regardassent les uns les autres comme des Fâcheux, qui seroient venus mal à pro-

pos troubler une occasion de bonne fortune, & que pour elle qui n'avoit nulle habitude avec aucun d'eux, ne les connoissant que de visage, elle s'engageoit à joüer le rôle de la Demoiselle du Rendez-vous, afin de venir leur rendre compte de la maniere dont tout s'y seroit passé. On approuva son avis, & apres qu'on eut copié cinq fois le Billet, il fut envoyé au Cavalier, & à cinq de ses Amis. Chacun y trouvant dequoy s'applaudir sur son mérite, s'en fit un triomphe

qu'il vous eſt facile de vous figurer. Ils ſe préparerent à venir au Rendez vous ; mais le Cavalier ſur tout ſe mit en état de charmer la Belle par ſa bonne mine. Il n'oublia rien de ce qui pouvoit luy donner de l'agrément. Il prit un Habit fort propre, & paſſa tout le matin à conſulter ſon Miroir ſur l'ajuſtement de ſa Cravate & de ſa Perruque. Il eſtoit encore dans cette occupation, lors qu'un de ſes intimes Amis vint luy dire que des Dames l'avoient mis d'une Partie de plaiſir ; qu'el-

les partoient incontinent apres le dîné pour aller passer le reste du jour à une lieuë de la Ville, & qu'elles l'avoient chargé de le venir prendre. Vous pouvez croire que le Cavalier n'accepta pas le party. Il prit diverses excuses, & son Amy qui n'en recevoit aucune, persistant toûjours à le presser, il se résolut enfin à luy découvrir ce qui l'obligeoit à ce refus. Sa vanité y trouvoit son compte, & il n'estoit pas fâché qu'on le contraignist à déclarer son secret. Apres avoir fait pro-

mettre à ſon Amy qu'il ne diroit rien, il luy fit lire le Billet du Rendez vous, & ce fut aſſez pour luy faire voir que rien ne l'empeſcheroit de s'y trouver. Cet Amy ſortit, & le Cavalier plein d'impatience ſe rendit au Lieu marqué une heure plutoſt qu'on ne l'y devoit attendre. Il eſtoit d'un galant Homme d'en uſer de cette ſorte, & la Belle dont il s'eſtoit fait aimer, luy devoit ſçavoir bon gré du ſoin qu'il prenoit de la prévenir. Il regardoit toûjours vers la Porte, & ce fut

pour luy un grand ſujet de ſurpriſe, lors qu'une demy-heure apres il vit entrer un de ſes Amis. Il ſe détourna pour luy cacher ſon viſage, & ſon Amy qui le reconnut, ne ſe trouva pas moins embaraſſé que luy. Ils eurent fort peu de temps à examiner ce qu'ils devoient faire, puis qu'un troiſiéme ſurvint, & qu'il fut ſuivy preſque auſſitoſt de tous ceux qui avoient reçeu le meſme Billet. Je ne vous dis point quel fut leur étonnement de ſe rencontrer ainſi l'apreſdînée

en un Lieu, où ils ne pouvoient faire croire que la devotion les euſt attirez. Il n'y avoit rien de plus ſurprenant que ce fuſt un pur effet du hazard, & il l'eſtoit encore davantage que chacun euſt eu une raiſon particuliere de venir en ce Lieu-là, & en meſme jour, & à la meſme heure. Ils avoient tous voulu prévenir la Belle pour ſe faire voir plus dignes des ſentimens favorables qu'elle leur avoit marquez, & vous pouvez vous imaginer quel chagrin ce fut pour eux que la

présence de tant de Témoins qui se connoissoient l'un l'autre, ne leur permist pas de joüir du Rendez-vous. Ce malheur toucha d'autant plus le Cavalier, qu'il l'imputoit à son indiscretion. Il crût que celuy à qui il avoit confié son amoureuse avanture, ne s'estoit pas tû, & que les Dames qui avoient voulu le mettre de leur Partie, ayant appris son secret, luy avoient malicieusement envoyé des Espions pour le traverser dans son bonheur. Cependant comme tant de Gens

liez d'amitié enſemble ne pouvoient ſe voir ſans eſtre obligez de ſe parler, ils ſe joignirent un moment apres qu'ils furent entrez. Chacun apporta quelque méchante raiſon qui autoriſoit ſon arrivée, & ils ſe donnoient encore ce mutuel éclairciſſement, quand la Demoiſelle à l'Habit blanc & à la Fontange rouge, entra dans l'Egliſe, ſuivie d'une Femme, que l'habillement marquoit avancée en âge. Elles étoient toutes deux maſquées, & allérent ſe placer à vingt pas

l'une de l'autre. La Belle ayant dequoy faire naître de la curiosité par la finesse & l'agrément de sa taille, les Intéressez au Rendez-vous craignirent de le faire soupçonner, s'ils la regardoient sans rien dire d'elle. Chacun pour cacher qu'elle fust venuë pour luy, montra quelque envie d'apprendre ce qui l'amenoit; & le Cavalier que l'on connoissoit aussi hardy que présomptueux, s'offrit aussitost à luy aller faire compliment. C'estoit profiter de l'occasion, sans

donner ſujet de croire que la Belle l'euſt mandé. Il alla ſe mettre à genoux à coſté d'elle, & il n'y fut pas plutoſt, qu'elle luy dit d'un ton fier, qu'il luy eſtoit inutile d'avoir amené des Témoins de ſon triomphe, & que ſi elle avoit eu la foibleſſe de luy vouloir quelque bien, dans la penſée qu'il en eſtoit digne, elle auroit la force d'étoufer des ſentimens qui n'eſtoient dûs qu'à des Gens diſcrets. Le Cavalier luy jura qu'elle l'accuſoit injuſtement, que tous ceux qu'elle voyoit eſtoient

venus par hazard, ſans rien ſçavoir du Billet qu'elle avoit eu la bonté de luy écrire, & qu'ils croyoient qu'il ne l'avoit abordée que par une hardieſſe de Cavalier, qui ne bleſſe point les Dames quand elle eſt accompagnée de reſpect. Elle feignit quelque temps de ne le pas croire; & enfin comme vaincuë par ſa paſſion, elle conſentit à luy donner rendez-vous à la meſme heure pour le jour ſuivant, dans une autre Egliſe, où il venoit peu de monde. Les meſures qu'il falloit

qu'elle gardast, ne permet-tant pas qu'elle eust avec luy une plus longue cõversation devant ses Amis, qui en auroient pû former des soupçõs contre sa gloire, elle le pria de les emmener, afin qu'elle pust sortir sans crainte d'estre suivie. Il la conjura de luy montrer son visage, mais il ne pût l'obtenir, & il falut qu'il se contentast de voir de beaux yeux, & des cheveux d'un blond cendré admirable. Il se retira fort satisfait de s'estre justifié, & vint dire à ses Rivaux qu'il n'avoit pû

rien ſçavoir de la Belle, ſinon qu'elle attendoit une Dame pour une importante affaire, dont elles devoient conférer enſemble. En meſme temps il leur demãda s'ils vouloient ſortir. Chacun ſe croyant la Dame qu'attendoit la Belle, jugea à propos de s'éloigner un moment, dans l'eſpérance de ſe ſéparer des autres, & de revenir au Rendez-vous. Ils ſortirent de l'Egliſe, ſans que la Belle euſt détourné les yeux ſur aucun; & le Cavalier qui avoit remis ſes prétentions au lendemain, tâcha

de les engager à la promenade ; mais chacun eut un prétexte pour s'en dispenser, & s'estant quitez presque aussi-tôt, ils revinrent tous au mesme lieu par des chemins diférens. Ils n'y trouverent personne, & ce qu'il y eut d'embarassant, c'est que quelques-uns d'entr'eux se rencontrerent encore une fois. Ils rejetterent leur empressement à revenir sur l'envie de voir ce que deviendroit la Belle, & ne pouvant deviner pourquoy elle avoit sitôt disparu, ils se flaterent

qu'elle auroit le ſoin de leur envoyer de ſes nouvelles. Le Cavalier que le ſecond Rendez-vous avoit remply d'eſpérance, s'y trouva le lendemain de fort bonne heure, & l'impatience de voir arriver la Belle le fit d'autant plus ſouffrir, que le lieu eſtant deſert, il ſe voyoit en pouvoir de l'entretenir ſans eſtre obſervé; mais il l'attendit inutilement. Il ne tira aucun fruit de ſes nouveaux ſoins à ſe mettre du bel air, & aprés plus de trois heures qui luy parurent d'une lon-

gueur extraordinaire, il fut contraint de sortir, parce qu'un Religieux vint fermer la Porte. A son retour, il trouva chez luy ce second Billet de la mesme main que le premier.

Je feignis hier de me rendre à vos sermens pour vous ôter l'envie de me suivre; mais je demeuray convaincuë de vostre indiscretion, & je vous donnay un faux Rendez-vous, pour vous punir d'avoir découvert le véritable. Je valois peut-estre bien que vous cherchassiez à mériter ce que je faisois pour vous; mais

la plus belle Conqueste ne vous touche point, si elle n'est sçuë. Adieu, joüissez tout à vostre aise du plaisir d'avoir parlé, & comptez-moy perduë pour toûjours.

Ce Billet mit le Cavalier au desespoir. Il se résolut à rompre avec son Amy qu'il croyoit toûjours avoir trahy son secret, & l'ayant trouvé le lendemain, il s'emporta contre luy avec tant de violence, qu'il le contraignit de tirer l'Epée. On les sépara, & leur querelle ayant fait grand bruit, tout le monde

en demanda le ſujet. Les Amis du Cavalier qui avoient eu part à ſon Avanture, ayant voulu en eſtre éclaircis, il leur répondit qu'ils ſe ſouvenoient du lieu où ils étoient venus l'épier, & qu'il ſçavoit bien qu'ils n'y ſeroient pas venus, ſi on n'euſt pris ſoin de les aller avertir qu'il y eſtoit attendu. L'un d'eux luy dit ſans façon, qu'il y eſtoit venu pour ſon compte, & que loin de croire qu'il deuſt l'y trouver, il l'avoit vû avec grand chagrin auſſi-bien que tous les au-

tres, puis que leur préſence avoit mis obſtacle à un Rendez-vous, dont il n'avoit pas voulu leur parler. Pour luy faire voir qu'il diſoit vray, il luy mit entre les mains le Billet qu'il avoit eu. Les autres voyant l'écriture de ce Billet ſemblable à celle que l'on avoit employée dans ceux qu'on leur avoit apportez, ſe mirent à rire, & les meſmes termes ſe trouvant dans les uns & dans les autres, ils n'eurent point à douter qu'on ne les euſt pris pour dupes, en les faiſant

tous venir dans un mesme lieu. Le Cavalier fut desabusé ; & reconnoissant son injustice, il envoya faire satisfaction à son Amy. Je n'ay point sçû s'ils ont découvert par qui cette piéce leur a esté faite. Je sçay seulement que quelques-uns d'eux ont entendu raillerie, & qu'ils ont conté la chose sans aucun déguisement.

Mr de la Garde, reçeu Conseiller au Parlement en 1668. est mort le 4. de ce mois. C'estoit un Homme encore jeune, & d'une tres-grande

application pour les Affaires. Madame de la Tour, Femme du Maiſtre des Comptes de ce nom, qui eſtoit de ſes Voiſines, eſtant allée le voir dans le temps qu'on commençoit à déſeſperer de ſa guériſon, ſe trouva attaquée de fiévre au ſortir de là, & ſes accés eurent tant de violence, qu'elle mourut un jour avant luy.

Madame du Tillet eſt morte auſſi depuis quelques jours. Elle eſtoit Femme de Mr du Tillet-Nogent, Préſident en la Chambre des

Comptes, & Sœur de Mr Fré-
ſon, Conſeiller au Parle-
ment.

Mr de Lariſcourt, Lieute-
nant de Roy au Câtelet, eſt
mort dans le meſme temps.
C'eſtoit un Gentilhomme,
qui par pluſieurs marques
de courage & de valeur qu'il
a données dans le Service,
& par ſon exactitude à exé-
cuter les Commiſſions dont
Sa Majeſté l'honoroit ſou-
vent, avoit mérité cette Lieu-
tenance de Roy qu'il a poſ-
ſedée pendant pluſieurs an-
nées, avec l'eſtime de ſon

Gouverneur, & l'applaudiſſement de tout le Peuple.

La Charge de Profeſſeur en Langue Grecque de Caën eſtant vacante, le Roy a envoyé ordre au Recteur de cette Univerſité de faire entrer en diſpute ceux qui y prétendent, & Sa Majeſté veut qu'apres que cette diſpute aura eſté faite, on luy nomme les trois Aſpirans, qui auront paru les plus habiles, afin qu'Elle faſſe tomber ſon choix & ſes graces ſur celuy d'entr'eux qu'Elle jugera à propos de préferer.

On a de la gloire à obtenir ainſi des Emplois, puis qu'on ne les donne qu'au véritable mérite.

L'Air qui ſuit eſt tout nouveau, & de la façon d'un de nos plus ſçavans Maiſtres.

AIR NOUVEAU.

AH, ne me parlez plus des douceurs de la vie,
La mort eſt le ſeul bien qui flate mon eſpoir;
I'ay fait tout mon bonheur d'eſtre aimé de Silvie,
L'Ingrate renonce à me voir;
Ah, ne me parlez plus des douceurs de la vie.

Ah ne me parlez plus des douceurs de la vie la mort est le seul bien qui flate mon es-

poir qui flate mon espoir Iay fait tout mon bonheur d'estre aimé de s'il-lu-

e l'ingrate renonce a me voir ah ne me parlez plus des douceurs de la vie

GALANT. 271

L'application de M. de Louvois est si grande pour toutes les choses qui regardent son ministere, qu'après avoir fait bâtir l'Eglise du College des Quatre Nations où l'on celebre tous les jours la Messe, il y a fait, suivant les dernieres volontez du Cardinal Mazarin, qui en est le Fondateur, transporter le Corps de ce Ministre qui depuis vingt-trois ans estoit en depost dans l'Eglise de la Sainte Chapelle de Vincennes. Il a fait aussi établir à Paris, & à Beau-

272 MERCURE

Pan a de la gloire à obtenir des Emplois, puis qu'on les donne qu'au veritable mérite.

L'Air qui luit est tout nouveau, & de la façon d'un des plus sçavans Maistres.

AIR NOUVEAU.

A, ne me parlez plus des douceurs de la vie,
Amour est le seul bien qui fait mon envie:
Je fais tous mon bonheur d'aimer de Silvie,
L'ingrate venoit à mes souhaits,
Ne me parlez plus des douceurs
de la vie.

L'application de Mr de Louvoys est si grande pour toutes les choses qui regardent son ministere, qu'aprés avoir fait benir l'Eglise du College des Quatre Nations, où l'on celebre tous les jours la Messe, il y a fait, suivant les dernieres volontez du Cardinal Mazarin, qui en est Fondateur, transporter le Corps de ce Ministre, qui depuis vingt-trois ans estoit en dépost dans l'Eglise de la Sainte Chapelle de Vincennes. Il a fait aussi rétablir à Paris, & à Beau-

vais, le Magazin des Tapiſſeries de la Manufacture Royale de Flandre, comme le Roy luy en avoit donné l'ordre; & pour répondre à l'intention de ce Grand Monarque, & ſatisfaire l'amour qu'il a luy-meſme pour les beaux Arts, qu'il cherche à faire fleurir par toutes ſortes de voyes, il vint le Jeudy 14. de ce mois à l'Académie Royale de Peinture, & Sculpture dont il eſt le Protecteur. Il y fut reçû au bas du degré par Mr le Brun qui en eſt Directeur, & Chan-

celier, & par Mr de Séve l'aîné, qui faisoit pour lors la fonction de Recteur. Ils estoient accompagnez de plusieurs autres Officiers, & Académiciens. Mr de Louvoys vit d'abord la Salle de Géometrie, & d'Astronomie, & ensuite il entra dans celle où les Assemblées se tiennent. Il y considéra quelque temps les Ouvrages de Peinture, & de Sculpture, qui avoient esté faits pour les Prix que le Roy donne tous les ans aux Etudians, qui travaillent sur un sujet proposé.

Il s'estoit donné la peine quelque temps auparavant de les aller visiter pendant qu'ils travailloient actuellement à ces Ouvrages, & estoit entré dans le détail des ordres qui sont observez dans l'Académie pour empescher qu'ils ne tirent aucun secours pour ce travail, que celuy que leur fournit leur propre génie. Si-tost qu'il se fut assis dans le Fauteüil qui luy avoit esté préparé sur une Estrade, Mr le Brun, qui en l'absence du Protecteur préside à l'Aca-

démie, se mit à sa droite, & les Recteurs & Professeurs aprés luy. Mr le Chevalier de Nogent qui avoit accompagné Mr de Louvoys, fut prié de se mettre de l'autre côté auprés de ce Ministre; & Mr de Séve, le Professeur de mois, & tous les Conseillers, prirent leurs places du mesme côté. Aprés cela M Guillet de S. George lût le Discours que je vous envoye.

MONSEIGNEUR,

L'Académie regarde l'honneur que vous luy faites aujourd'huy comme le comble des graces dont vous l'avez favorisée pendant le cours de cette année. Elle a vû sa Pension augmentée par vos recommandations auprés du Roy, & s'est ainsi trouvée en état de soûtenir une dépense necessaire à toutes ses fonctions. Elle a vû l'émulation s'accroître parmy ses Eléves, non seulement par les nouveaux Prix qui se sont distribuez sous vos auspices à la fin de chaque Quar-

tier ; mais encore par la bonté, & par la vigilance que vous leur avez marquée ces jours passez, en venant icy vous-mesme à des heures inopinées pour estre le témoin de leur travail. Aujourd'huy elle voit que vous voulez bien estre leur Arbitre, lors que cherchant à l'envy la perfection de leur Art, ils ne se disputent la victoire que pour se rendre plus dignes de représenter toutes celles du Roy. Ils sçavent, Monseigneur, que c'est vôtre intention, & l'objet des Prix que vous leur préparez. C'est aussi la seule ambition que

l'Académie leur inspire. Chaque jour elle confie le soin de leurs progrés à la conduite particuliere du Recteur, & du Professeur qui sont en exercice ; mais elle s'y applique toute entiere dans les Déliberations des Assemblées qu'elle tient. Vous n'ignorez pas, Monseigneur, que l'Assemblée du premier Samedy de chaque mois est destinée à des Conférences generales, tant pour conserver l'esprit de societé, & d'union parmy les Académiciens, que pour agiter quelque Question de l'Art, qui fasse voir ce que les uns sçavent déja, & ce que

les autres doivent apprendre. Ainsy dans la premiere Conférence de cette année, Mr Monier a fait lecture d'un Discours qu'il a composé sur la lumiere, & sur les ombres. Il y explique la maniere de traiter ces deux Parties de la Peinture, selon que les objets du Tableau sont diversement opposez au corps lumineux.

Dans la seconde Conférence on lût un Discours de Mr Champagne contre les Copistes des manieres, qu'il accuse de peu de courage, & de peu d'industrie en se bornant à une servile imitation.

Dans la troisiéme on fit lecture d'un Discours de M. Renaudin sur le Bachus antique, & sur les instructions que les Etudians en peuvent tirer.

Dans l'Assemblée suivante la Compagnie ayant consideré que la plûpart des Tableaux qui ont esté faits pour la reception des Académiciens, representoient sous des figures allégoriques les plus grands Evenemens de l'Histoire du Roy, Elle m'ordonna d'en faire les explications, & convia les Académiciens à me donner un Abregé de leurs pensées; mais comme tous ces mé-

moires ne m'ont pas encore esté fournis, il ne m'a pas esté possible de ranger ces Discours selon l'ordre des années. Ainsi sans observer la suite des temps de chaque Evenement, ma premiere lecture fut une explication du Tableau allégorique de M. Friquet. Il avoit pris pour sujet la Campagne que le Roy fit en Flandre l'année 1667. & la premiere Conqueste de la Franche-Comté, au commencement de l'année suivante; ce qui fut suivy du Traité d'Aix la Chapelle, & donna lieu au Peintre de marquer combien cette Paix

fut glorieuse au Roy, avantageuse à la France, & favorable aux Sciences, & aux beaux Arts.

Le premier jour de Juillet je lûs dans l'Assemblée l'explication du Tableau de Mr. Paillet, dont le sens allégorique exprimoit la Bataille des Dunes donnée le 14. Juin 1658. ce qui favorisa la seconde prise de Dunkerque, & facilita la Paix des Pyrenées, dont le Peintre marque les avantages.

Le 5. jour d'Aoust, je lûs un Discours sur le Tableau allegorique de Mr. Hovasse qui regarde

l'état, où se trouva la Hollande, lors qu'en 1672. le Roy y fit en personne une Campagne, & que sa valeur & sa prudence y surmonterent les divers obstacles du Rhin, des Forteresses, & du Campement des Ennemis, qui furent autant de vaines resources, que le Peintre a trouvé l'art de figurer.

Sous vos ordres, Monseigneur, je donneray le reste des Explications à mesure qu'on m'en donnera les Mémoires, trop heureux, si ma plume pouvoit répondre à l'ardeur de mon zele, & à la richesse d'une matiere, où j'en-

trevoy par tout les traces de vos importans services, parmy les soins que le Roy prend de porter, & de maintenir les Armes, les Sciences, & les Arts, dans une splendeur qui n'a point encore eu d'égale.

Mr de Louvois ayant marqué la satisfaction que ce Discours luy avoit donnée, & celle qu'il recevoir de voir que cette Compagnie ne prenoit pas seulement le soin de donner des Leçons aux Etudians sur l'étude des Modelles, & d'aprés les Desseins des Professeurs, avec toute

l'exactitude possible, mais qu'elle s'appliquoit encore principalement à rechercher tout ce qui pouvoit contribuer à la perfection de l'Art qu'elle professe, distribua luy-mesme les Prix à ceux qui les avoient méritez, sur le raport que le Secretaire luy fit des sentimens de l'Académie, qui avoit examiné, & jugé du mérite des Ouvrages de ceux qui y aspiroient. Je ne vous répete point en quoy consistoiét ces Prix. Je vous en fis une description la derniere fois qu'on en donna,

& on n'y a rien changé cette année. Il exhorta les Eléves de s'appliquer fortement au travail, & les assura des gratifications de Sa Majesté, s'ils continuoient dans la mesme ardeur. Il promit mesme qu'il en donneroit tous les mois à quelques pauvres Etudians, parce qu'on luy représenta, que n'ayant pas eu dequoy étudier, ils n'avoient pû perfectionner les Ouvrages ausquels ils avoient travaillé pour les Prix. L'Assemblée finit par les loüanges qu'on donna à ce Ministre, qui

s'attache

s'attache avec tant d'exactitude, de bonté, & de generosité pour la gloire du Roy, & de la France, à l'avancement des Arts. Avant que de sortir de l'Académie, il passa dans la Salle où les Modelles estoient posez en attitude, & où les Etudians & Dessinans estoient dans leurs places sous la conduite du Professeur. Il fut reconduit à son Carrosse par toute la Compagnie. Le Sieur Péron vend toutes les Estampes gravées d'aprés les Graveurs de cette celebre Aca-

démie, dont il eſt Concierge, & d'aprés divers Tableaux des Peintres de la meſme Compagnie.

Madame la Marquiſe de Cœuvres eſt morte icy depuis peu de jours, d'une fiévre qui luy a cauſé un tranſport au cerveau. Elle n'avoit que trente-ans, & eſtoit dans le quatriéme mois d'une groſſeſſe. Elle eſtoit Fille de feu Mr de Lyonne, Miniſtre & Secretaire d'Etat, & avoit épouſé en 1670. François Annibal d'Eſtrées III. du nom, Marquis de Cœuvres, Gou-

verneur & Lieutenant General pour le Roy de l'Isle de France, Fils de François Annibal II. du nom, Duc d'Estrées, Pair de France, Ambassadeur à Rome, & de Catherine de Lauzieres-Thémines, & Petit-Fils de François Annibal Duc d'Estrées, Pair & Maréchal de France, qui est mort âgé de plus de cent ans.

Madame la Marquise de Valençay est morte environ dans le mesme temps. Elle estoit Fille aînée de François de Montmorency de Bou-

teville, Sœur de Mr le Maré-
chal Duc de Luxembourg,
& de Madame la Princesse
de Meklebourg, & avoit
épousé Dominique d'Estam-
pes, Marquis de Valençay,
Fils de Jacques d'Estampes
II. du nom, Chevalier des
Ordres du Roy, Grand Ma-
réchal de Logis de la Mai-
son de Sa Majesté, Lieute-
nant Colonel de la Cavale-
rie Legére, Gouverneur de
Montpelier, & de Calais,
mort à Boulogne en 1639.
Mr de Valençay Chevalier
de Malthe, Grand-Croix, &

Bailly de ſon Ordre, & qui eſt mort Grand-Prieur de France, eſtoit Beaufrere de cette Marquiſe. Elle a eu trois Fils, dont l'aîné eſt mort, & a laiſſé des Enfans. Les deux autres ſont, Mr le Comte de Valençay, Exempt des Gardes du Roy, & Mr le Chevalier de Valençay.

Ces morts ont eſté ſuivies de celle de Mr le Chevalier de Humiéres, Commandeur de Villiers au Liége, Abbé de S. Meſſant, & de Preüilly, & Seigneur de Baſſigny. Il eſtoit allé prendre du Lait à

Baville, où il a esté surpris d'un épanchement de sang qui l'a fait mourir subitement. Loüis de Crévant II. du nom, son Bisayeul, Vicomte de Brigueil, Capitaine de Cent Gentilshommes d'armes de la Maison du Roy, Gouverneur de Compiegne, & de Han, fut fait Chevalier du Saint Esprit en 1619. & mourut en 1646. âgé de 83. ans. Il avoit épousé Catherine de Humiéres, Dame de Monchy, Fille de Jacques Marquis de Humiéres, Chevalier des Ordres du Roy,

Gouverneur de Péronne, & Héritiere de Charles, Chevalier des mesmes Ordres, son Frere, dont il eut Loüis de Crévant III. du nom, Marquis de Humiéres, Gouverneur de Compiegne, Capitaine de Cent Gentilshommes de la Maison du Roy, & Pere de Loüis de Crévant IV. de ce nom, Marquis de Humiéres, Vicomte de Brigueil, Maréchal de France, Gouverneur de Compiegne, de Lile, &c. Frere de M le Chevalier de Humiéres, dont je vous apprens la mort.

Celle de Messire François de Vaudetar, Marquis de Persan, est arrivée presque dans le mesme temps. Il estoit Enseigne des Gardes du Corps du Roy dans la Compagnie de Mr le Duc de Luxembourg. Mr le Comte de Montesson, le plus ancien Exempt de cette Compagnie, a esté pourvû de cette Enseigne par Sa Majesté. Ce Comte a commandé long-temps les Gardes qui servoient auprés de la feuë Reyne, & ensuite ceux qui sont auprés de Madame la Dauphine.

Mr le Marquis d'Urfé épousa ces jours passez Mademoiselle de Gontaud-Biron, Fille d'honneur de Madame la Dauphine. Elle est dans une estime generale pour les agrémens de sa personne, & pour la douceur de son esprit. Mr le Marquis d'Urfé en a infiniment. On ne doit pas en estre surpris; le cœur & l'esprit ont toûjours éclaté dans cette Maison. Je vous en ay fait un si grand détail dans l'une de mes Lettres, que je ne croy pas vous en devoir dire da-

vantage ; les bords du Lignon ſont connus de tout le monde, & l'on ne ſçauroit s'en ſouvenir ſans ſe remettre en mémoire la Maiſon d'Urfé. Quant à celle de Gontaud-Biron, elle tire ſon origine de Perigord où eſt ſitué Biron, petite Ville dans les Montagnes du côté de Quercy, l'une des anciennes Baronnies du Païs que le Roy Henry IV. érigea en Duché en faveur de Charles de Gontaud, & qui a aujourd'huy le Titre de Marquiſat. Jean de Gontaud, Baron

de Biron, aprés avoir esté Ambassadeur pour le Roy en Angleterre, mourut des blessures qu'il reçeut à la Bataille de Saint Quentin en 1557. Il eut d'Anne de Bonneval, Dame de Chebouttonnes, Armand de Gontaud, qui se signala aux Batailles de Dreux, de Saint Denis, de Montcontour, & à divers Siéges. Le Roy Henry III. l'en voulant récompenser, luy donna le Bâton de Maréchal de France en 1577. & la Lieutenance Generale du Gouvernement de Guyenne,

& le fit Chevalier du Saint Esprit en 1581. Aprés la mort de ce Prince, il fut le premier qui se déclara pour Henry le Grand, qu'il servit utilement aux Journées d'Arques, d'Ivry, & ailleurs. Il fut tué en 1592. devant Epernay en Champagne, s'estant avancé pour reconnoître la Place. Il laissa trois Fils de Jeanne Dame d'Ornesan, & de Saint Blancard, sçavoir Charles de Gontaud, Jean, & Armand. Ce dernier fut tué au Massacre d'Anvers en 1583. Charles de Gontaud fut

Duc de Biron, Pair, Amiral, & Maréchal de France, Gouverneur de Bourgogne & de Bresse. Jean de Gontaud son Frere qui a continué la posterité, épousa en premieres Noces Jaqueline de Gontaud-Saint Géniez, Dame de Bedefou, & en secondes, Marthe-Françoise de Noailles, Fille puisnée de Henry Baron de Noailles, dont il eut Henry Mestre de Camp du Regiment de Périgord, mort à Paris d'une chute de Cheval en 1636. & François de Gontaud Marquis de Bi-

ron. C'eſt de ce Marquis, & de Dame Elizabeth de Coſſé, Fille puînée de François Duc de Briſſac, qu'eſt ſortie Mademoiſelle de Gontaud, dont je vous apprens le Mariage. Outre ce que je vous ay déja dit que le Roy avoit donné à ces nouveaux Mariez en conſidération de cette alliance, Sa Majeſté a mis Mr le Marquis d'Urfé auprés de Monſeigneur le Dauphin, avec la Penſion des Seigneurs qui doivent toûjours accompagner ce Prince. Mademoiſelle de

Gramont, Fille du Comte de ce nom, & Niéce de feu Mr le Maréchal de Gramont, a esté choisie pour remplir la place de Fille d'honneur de Madame la Dauphine, que quite Mademoiselle de Gontaud.

Le Roy qui devoit partir le 18. de ce mois pour aller prendre le divertissement de la Chasse au Château de Chambor, n'est party de Versailles que le 21. La maladie de Monsieur a esté cause de ce retardement, & elle auroit mesme empes-

ché tout à fait ce Voyage, si Sa Majesté, qui a une extrême tendresse pour ce Prince, & qui a témoigné beaucoup de chagrin de son mal, n'avoit esté assurée avant son départ qu'on n'en devoit appréhender aucun dangereux effet, & ne l'avoit mesme vû presque entierement guéry. Ce mal estoit une fiévre double-tierce, avec des rédoublemens. Une saignée du bras, & du pied, que ses Medécins firent faire fort à propos, jointes à quelques au-

tres remedes, donnerent d'abord un grand soulagement à ce Prince, & le Remede Anglois a achevé d'emporter sa fiévre. Tant qu'on a crû sa maladie dangereuse, le Roy est venu le voir tous les jours. Monseigneur le Dauphin, & Madame la Dauphine, y sont aussi venus; & toute la Cour, qui a esté sensiblement touchée de son mal, en a donné des marques par l'empressement qu'elle a témoigné en le venant voir en foule.

Vous aurez les nós de ceux qui ont expliqué les Enigmes du dernier mois, dans l'Extraordinaire qui sera donné le 15. du mois prochain. En voicy deux nouvelles, qui viennent des Nymphes enjoüées, Clione, & Rozelinde.

ENIGME.

JE laisse à part & ma vie, & ma mort,
Mes courts cheveux d'eternelle verdure,
Ma couleur jaune, & ma forte nature.
Voicy le reste de mon sort.
Pour mieux agir, j'ay doubles armes.

Les employant avec vigueur,
Ie détourne cét maux, j'éloigne leurs allarmes,
Ie mets l'ordre où je passe, & j'en accrois les charmes,
Ie fais plaisir, & mesme honneur.

SS

Mais ce qu'on aura peine à croire,
Ie deviens sec quand je suis en repos,
Et gras dans mes plus grands travaux,
Ei je n'attaque point sans gagner la victoire.

SS

Le plus souvent dans les jeunes Forests
Ie vais, je viens, je m'occupe à la Chasse;
I'ajuste en d'autres, des filets
Avec tant d'adresse & de grace,

Que plus d'un cœur s'y prend avec plaisir;
Mais quelque course que je fasse,
Que j'aille viste, ou que j'aille à loisir,
Iamais je ne me lasse.

AUTRE ENIGME.

JE sors des hauts Lieux, & j'y sers
Apres avoir passé par les eaux, par les fers,
Eaux boüillantes dont Dieu vous garde,
Fers tranchans à couper chair doüillette en morceaux;
Au Curieux qui me regarde,
Ou je montre les dents, ou je tourne le dos.

SS

Bien que je n'affecte personne
Dans les services que je rends,
Iamais mes soins ne sont indiférens
A celles à qui je les donne.

SS

Ie suis cher au Brunet, plus encore au Blondin;
Mon employ plaist aux gais, & divertit les mornes;
Et pour tout dire enfin,
Il fait mesme porter aux plus Galans des Cornes,
Sans qu'ils en souffrent de chagrin.

L'Article des Modes nouvelles que vous attendez, n'est pas une chose facile, & l'on voit encore si peu d'Habits d'Hyver, qu'il est mal-

aisé d'assurer quelles Modes auront le plus de cours pendant cette Saison. Cependant je vous diray qu'on fait des Jupes de Brocard d'or, dont le devant & le tour d'embas sont d'un Brocard diférent de celuy du reste de la Jupe, ce qui épargne à celles qui s'en servent les Points d'Espagne qu'on met ordinairement sur les Jupes qui ne sont pas de ces Brocards. La plûpart des Dames qui veulent des Jupes garnies, mettent dans le milieu de longues Agraphes, avec

des Boutons & des Boutonnieres comme les Hommes les portent ſur leurs Brandebourgs ; en ſuite on met un Point d'Eſpagne de chaque coſté, apres quoy on met un autre rang d'Agraphes, & puis un autre Point d'Eſpagne, & ainſi alternativement, ſuivant la quantité qu'on veut de ces ornemens. On ne fait plus tant de Gorges rondes aux Manteaux, & l'on commence à en couper beaucoup en cœur. La plûpart des Manches ſont hautes, & attachées par des

Agraphes pareilles à celles qu'on met au devant des Jupes. On en met tout autour des Manches. On porte beaucoup d'Etofes rayées. La plûpart des Souliers sont à l'Angloise avec des Boucles. Jamais on n'a tant porté d'Echarpes toutes de Dentelle ; on n'y laisse pas seulement un doigt de Tafetas, & la Dentelle est cousuë sur un Cordon. Presque tous les Habits des Hommes sont de Drap brun tirant sur la couleur de Musc ; on les garnit de Boutons d'or filé, avec

des

des Gances de mesme. Les revers des Manches sont de Brocard, ou tout or, ou tout argent, ou meslé. Ceux qui en veulent de moins riches, en prennent de Moüere, tout or, ou tout argent. Quelques grands Seigneurs portent des Manches relevées, entourées de Dentelles d'or, & attachées avec de gros Nœuds de tissus d'or. On ne porte point de revers aux Vestes, & les Manches finissent justement à l'endroit où elles devoient estre renversées. Il y en a beaucoup dont les re-

bords ſont travaillez, & forment un deſſein qui finit la Manche. Pluſieurs ſont encore garnir leurs Culotes avec des Toufes de Rubans qui ſont d'eſpace en eſpace, & que l'on appelle Bouquets. Rien n'eſt ſi magnifique que les Nœuds d'épaule & d'Epées de quelques grands Seigneurs; ils ſont de diférens tiſſus d'or. On attache aux coſtez d'une partie de ces tiſſus des Campanes or & argent, & d'autres de meſme maniere aux bouts, & qu'on appelle Glands, parce qu'el-

les ſont plus longues. La mode la plus nouvelle eſt de larges Rubans unis, ſur leſquels on couſt divers morceaux de Point d'Eſpagne or & argent, qui forment pluſieurs ſortes de figures. Les coſtez & les bouts ſont auſſi garnis des Campanes dont je viens de vous parler. On fait des Sur-tout qui n'en ont que les Manches, le reſte reſſemblant plus à un Juſte-au-Corps qu'à un Sur-tout. Il eſt à croire que quand le froid ſera revenu, on fera les Corps aſſez larges pour pou-

voir mettre un Juste-au-corps dessous, & ce seront alors de véritables Sur-tout. On porte des Bas mêlez de soye & de laine, pour lesquels on ne s'assujetit pas tout-à-fait à la couleur de l'Habit, à cause du mêlange. Ces Bas sont toûjours rayez à l'endroit où ils se roulent. J'espere vous en mander davantage le mois prochain.

Comme les Comédiens Italiens ont donné depuis deux ans toute leur application à mériter l'aplaudissement de leurs Auditeurs, &

que pour y réüssir, ils n'ont épargné ny soins, ny dépense, toutes les Piéces nouvelles qu'ils ont joüées depuis ce temps-là, ont eu des succés qui ont passé ceux qu'on auroit pû esperer autrefois des Ouvrages les plus achevez. Tout Paris y court en foule, comme aux premieres représentations de l'Opéra. La Satyre vive, & juste dont plusieurs de leurs Scenes sont remplies, paroist profitable & de bon goût; & les vices & les folies des François estant deux matie-

res inépuiſables, ils peuvent ſe promettre toûjours de tres grandes Aſſemblées, s'ils continuent à donner des Comédies de ce caractere. Ils en repreſentent une depuis trois ſemaines intitulée, *La Toiſon d'or Comique*, dont les ſeuls Articles du Mariage d'Arlequin Jaſon, peuvent divertir les plus ſerieux.

Je vous envoye deux Livres nouveaux, que vous pouvez faire voir à tous les Sçavans de vôtre Province. La matiere leur en plaira d'autant plus, qu'elle eſt re-

levée par la netteté, & par l'agrément du style. L'un a pour Titre, *Discours d'Eusebe Evêque de Cesarée, touchant les Miracles attribuez par les Payens à Apollonius de Tyane;* & l'autre, *Discours de Clement Aléxandrin pour exhorter les Payens à embrasser la Religion Chrétienne.* Ce sont des Traductions faites par Mr le Président Cousin, qui est un Homme d'une profonde érudition, dont nous avons déja la Traduction de l'Histoire Bisantine. La Langue Grecque luy est familiere, &

vous ne douterez point de la bonté de ſes Ouvrages, quand vous ſçaurez qu'il a eſté nommé pour examiner une partie des Livres qui ſe donnent au Public, & que c'eſt ſur ſon raport que l'on accorde la permiſſion de les imprimer. Le Sieur de Luyne, Libraire au Palais, qui debite les deux Diſcours dont je viens de vous parler, commence à vendre un autre Livre nouveau intitulé, *Dom Henrique de Caſtro, ou la Conqueſte des Indes.* Je ſuis, Madame vôtre, &c.

A *Paris ce* 30. *Septembre* 1684.

Toute la réponse que je puis faire à celuy qui m'a fait la grace de m'écrire de la Haye, c'est que j'employeray sa Lettre dans le XXVII. Tome de l'Extraordinaire qui paroistra le 15. du mois prochain. Comme la décision des doutes qu'il propose sur la Langue est l'affaire du Public, je luy en apprendray les sentimens, s'il s'explique là-dessus.

Avis pour placer les Figures.

L'Air qui commence par *Loüis moissonne des Lauriers*, doit regarder la page 93.

La Feüille Italienne doit regarder la page 197.

L'Air qui commence par *Ah, ne me parlez plus des douceurs de la vie*, doit regarder la page 272.

24566.57
1361 198 100
139 175
176 178 178-181
181 189 190
186 189 200
200 202
202 203
209 210 210
210 212 212
212 213 213
213 214 214
214 215 215
215 216 216
216 217 217
217 218 218
218 219 219
219 220 220
220 221 221
221 222 222
222 223 223
223 224 224
224 225 225
225 226 226
226 227 227
227 228 228
228 229 229
229 230 230
230 231 231
231 232 232
232 233 233
233 234 234
234 235 235
235 236 236
236 237 237
237 238 238
238 239 239
239 240 240
240 241 241
241 242 242
242 243 243
243 244 244
244 245 245
245 246 246
246 247 247
247 248 248
248 249 249
249 250 250
250 251 251
251 252 252
252 253 253
253 254 254
254 255 255
255 256 256
256 257 257
257 258 258
258 259 259
259 260 260
260 261 261
261 262 262
262 263 263
263 264 264
264 265 265
265 266 266
266 267 267
267 268 268
268 269 269
269 270 270
270 271 271
271 272 272
272 273 273
273 274 274
274 275 275
275 276 276
276 277 277
277 278 278
278 279 279
279 280 280
280 281 281
281 282 282
282 283 283
283 284 284
284 285 285
285 286 286
286 287 287
287 288 288
288 289 289
289 290 290
290 291 291
291 292 292
292 293 293
293 294 294
294 295 295
295 296 296
296 297 297
297 298 298
298 299 299
299 300 300
300 301 301
301 302 302
302 303 303
303 304 304
304 305 305
305 306 306
306 307 307
307 308 308
308 309 309
309 310 310
310 311 311
311 312 312
312 313 313
313 314 314
314 315 315
315 316 316
316 317 317
317 318 318
318 319 319
319 320 320
320 321 321
321 322 322
322 323 323
323 324 324
324 325 325
325 326 326
326 327 327
327 328 328
328 329 329
329 330 330
330 331 331
331 332 332
332 333 333
333 334 334
334 335 335
335 336 336
336 337 337
337 338 338
338 339 339
339 340 340
340 341 341
341 342 342
342 343 343
343 344 344
344 345 345
345 346 346
346 347 347
347 348 348
348 349 349
349 350 350
350 351 351
351 352 352
352 353 353
353 354 354
354 355 355
355 356 356
356 357 357
357 358 358
358 359 359
359 360 360
360 361 361
361 362 362
362 363 363
363 364 364
364 365 365
365 366 366
366 367 367
367 368 368
368 369 369
369 370 370
370 371 371
371 372 372
372 373 373
373 374 374
374 375 375
375 376 376
376 377 377
377 378 378
378 379 379
379 380 380
380 381 381
381 382 382
382 383 383
383 384 384
384 385 385
385 386 386
386 387 387
387 388 388
388 389 389
389 390 390
390 391 391
391 392 392
392 393 393
393 394 394
394 395 395
395 396 396
396 397 397
397 398 398
398 399 399
399 400 400
400 401 401
401 402 402
402 403 403
403 404 404
404 405 405
405 406 406
406 407 407
407 408 408
408 409 409
409 410 410
410 411 411
411 412 412
412 413 413
413 414 414
414 415 415
415 416 416
416 417 417
417 418 418
418 419 419
419 420 420
420 421 421
421 422 422
422 423 423
423 424 424
424 425 425
425 426 426
426 427 427
427 428 428
428 429 429
429 430 430
430 431 431
431 432 432
432 433 433
433 434 434
434 435 435
435 436 436
436 437 437
437 438 438
438 439 439
439 440 440
440 441 441
441 442 442
442 443 443
443 444 444
444 445 445
445 446 446
446 447 447
447 448 448
448 449 449
449 450 450
450 451 451
451 452 452
452 453 453
453 454 454
454 455 455
455 456 456
456 457 457
457 458 458
458 459 459
459 460 460
460 461 461
461 462 462
462 463 463
463 464 464
464 465 465
465 466 466
466 467 467
467 468 468
468 469 469
469 470 470
470 471 471
471 472 472
472 473 473
473 474 474
474 475 475
475 476 476
476 477 477
477 478 478
478 479 479
479 480 480
480 481 481
481 482 482
482 483 483
483 484 484
484 485 485
485 486 486
486 487 487
487 488 488
488 489 489
489 490 490
490 491 491
491 492 492
492 493 493
493 494 494
494 495 495
495 496 496
496 497 497
497 498 498
498 499 499
499 500 500
500 501 501
501 502 502
502 503 503
503 504 504
504 505 505
505 506 506
506 507 507
507 508 508
508 509 509
509 510 510
510 511 511
511 512 512
512 513 513
513 514 514
514 515 515
515 516 516
516 517 517
517 518 518
518 519 519
519 520 520
520 521 521
521 522 522
522 523 523
523 524 524
524 525 525
525 526 526
526 527 527
527 528 528
528 529 529
529 530 530
530 531 531
531 532 532
532 533 533
533 534 534
534 535 535
535 536 536
536 537 537
537 538 538
538 539 539
539 540 540
540 541 541
541 542 542
542 543 543
543 544 544
544 545 545
545 546 546
546 547 547
547 548 548
548 549 549
549 550 550
550 551 551
551 552 552
552 553 553
553 554 554
554 555 555
555 556 556
556 557 557
557 558 558
558 559 559
559 560 560
560 561 561
561 562 562
562 563 563
563 564 564
564 565 565
565 566 566
566 567 567
567 568 568
568 569 569
569 570 570
570 571 571
571 572 572
572 573 573
573 574 574
574 575 575
575 576 576
576 577 577
577 578 578
578 579 579
579 580 580
580 581 581
581 582 582
582 583 583
583 584 584
584 585 585
585 586 586
586 587 587
587 588 588
588 589 589
589 590 590
590 591 591
591 592 592
592 593 593
593 594 594
594 595 595
595 596 596
596 597 597
597 598 598
598 599 599
599 600 600
600 601 601
601 602 602
602 603 603
603 604 604
604 605 605
605 606 606
606 607 607
607 608 608
608 609 609
609 610 610
610 611 611
611 612 612
612 613 613
613 614 614
614 615 615
615 616 616
616 617 617
617 618 618
618 619 619
619 620 620
620 621 621
621 622 622
622 623 623
623 624 624
624 625 625
625 626 626
626 627 627
627 628 628
628 629 629
629 630 630
630 631 631
631 632 632
632 633 633
633 634 634
634 635 635
635 636 636
636 637 637
637 638 638
638 639 639
639 640 640
640 641 641
641 642 642
642 643 643
643 644 644
644 645 645
645 646 646
646 647 647
647 648 648
648 649 649
649 650 650
650 651 651
651 652 652
652 653 653
653 654 654
654 655 655
655 656 656
656 657 657
657 658 658
658 659 659
659 660 660
660 661 661
661 662 662
662 663 663
663 664 664
664 665 665
665 666 666
666 667 667
667 668 668
668 669 669
669 670 670
670 671 671
671 672 672
672 673 673
673 674 674
674 675 675
675 676 676
676 677 677
677 678 678
678 679 679
679 680 680
680 681 681
681 682 682
682 683 683
683 684 684
684 685 685
685 686 686
686 687 687
687 688 688
688 689 689
689 690 690
690 691 691
691 692 692
692 693 693
693 694 694
694 695 695
695 696 696
696 697 697
697 698 698
698 699 699
699 700 700
700 701 701
701 702 702
702 703 703
703 704 704
704 705 705
705 706 706
706 707 707
707 708 708
708 709 709
709 710 710
710 711 711
711 712 712
712 713 713
713 714 714
714 715 715
715 716 716
716 717 717
717 718 718
718 719 719
719 720 720
720 721 721
721 722 722
722 723 723
723 724 724
724 725 725
725 726 726
726 727 727
727 728 728
728 729 729
729 730 730
730 731 731
731 732 732
732 733 733
733 734 734
734 735 735
735 736 736
736 737 737
737 738 738
738 739 739
739 740 740
740 741 741
741 742 742
742 743 743
743 744 744
744 745 745
745 746 746
746 747 747
747 748 748
748 749 749
749 750 750
750 751 751
751 752 752
752 753 753
753 754 754
754 755 755
755 756 756
756 757 757
757 758 758
758 759 759
759 760 760
760 761 761
761 762 762
762 763 763
763 764 764
764 765 765
765 766 766
766 767 767
767 768 768
768 769 769
769 770 770
770 771 771
771 772 772
772 773 773
773 774 774
774 775 775
775 776 776
776 777 777
777 778 778
778 779 779
779 780 780
780 781 781
781 782 782
782 783 783
783 784 784
784 785 785
785 786 786
786 787 787
787 788 788
788 789 789
789 790 790
790 791 791
791 792 792
792 793 793
793 794 794
794 795 795
795 796 796
796 797 797
797 798 798
798 799 799
799 800 800
800 801 801
801 802 802
802 803 803
803 804 804
804 805 805
805 806 806
806 807 807
807 808 808
808 809 809
809 810 810
810 811 811
811 812 812
812 813 813
813 814 814
814 815 815
815 816 816
816 817 817
817 818 818
818 819 819
819 820 820
820 821 821
821 822 822
822 823 823
823 824 824
824 825 825
825 826 826
826 827 827
827 828 828
828 829 829
829 830 830
830 831 831
831 832 832
832 833 833
833 834 834
834 835 835
835 836 836
836 837 837
837 838 838
838 839 839
839 840 840
840 841 841
841 842 842
842 843 843
843 844 844
844 845 845
845 846 846
846 847 847
847 848 848
848 849 849
849 850 850
850 851 851
851 852 852
852 853 853
853 854 854
854 855 855
855 856 856
856 857 857
857 858 858
858 859 859
859 860 860
860 861 861
861 862 862
862 863 863
863 864 864
864 865 865
865 866 866
866 867 867
867 868 868
868 869 869
869 870 870
870 871 871
871 872 872
872 873 873
873 874 874
874 875 875
875 876 876
876 877 877
877 878 878
878 879 879
879 880 880
880 881 881
881 882 882
882 883 883
883 884 884
884 885 885
885 886 886
886 887 887
887 888 888
888 889 889
889 890 890
890 891 891
891 892 892
892 893 893
893 894 894
894 895 895
895 896 896
896 897 897
897 898 898
898 899 899
899 900 900
900 901 901
901 902 902
902 903 903
903 904 904
904 905 905
905 906 906
906 907 907
907 908 908
908 909 909
909 910 910
910 911 911
911 912 912
912 913 913
913 914 914
914 915 915
915 916 916
916 917 917
917 918 918
918 919 919
919 920 920
920 921 921
921 922 922
922 923 923
923 924 924
924 925 925
925 926 926
926 927 927
927 928 928
928 929 929
929 930 930
930 931 931
931 932 932
932 933 933
933 934 934
934 935 935
935 936 936
936 937 937
937 938 938
938 939 939
939 940 940
940 941 941
941 942 942
942 943 943
943 944 944
944 945 945
945 946 946
946 947 947
947 948 948
948 949 949
949 950 950
950 951 951
951 952 952
952 953 953
953 954 954
954 955 955
955 956 956
956 957 957
957 958 958
958 959 959
959 960 960
960 961 961
961 962 962
962 963 963
963 964 964
964 965 965
965 966 966
966 967 967
967 968 968
968 969 969
969 970 970
970 971 971
971 972 972
972 973 973
973 974 974
974 975 975
975 976 976
976 977 977
977 978 978
978 979 979
979 980 980
980 981 981
981 982 982
982 983 983
983 984 984
984 985 985
985 986 986
986 987 987
987 988 988
988 989 989
989 990 990
990 991 991
991 992 992
992 993 993
993 994 994
994 995 995
995 996 996
996 997 997
997 998 998
998 999 999
999 1000 1000
1000 1001 1001
1001 1002 1002
1002 1003 1003
1003 1004 1004
1004 1005 1005
1005 1006 1006
1006 1007 1007
1007 1008 1008
1008 1009 1009
1009 1010 1010
1010 1011 1011
1011 1012 1012
1012 1013 1013
1013 1014 1014
1014 1015 1015
1015 1016 1016
1016 1017 1017
1017 1018 1018
1018 1019 1019
1019 1020 1020
1020 1021 1021
1021 1022 1022
1022 1023 1023
1023 1024 1024
1024 1025 1025
1025 1026 1026
1026 1027 1027
1027 1028 1028
1028 1029 1029
1029 1030 1030
1030 1031 1031
1031 1032 1032
1032 1033 1033
1033 1034 1034
1034 1035 1035
1035 1036 1036
1036 1037 1037
1037 1038 1038
1038 1039 1039
1039 1040 1040
1040 1041 1041
1041 1042 1042
1042 1043 1043
1043 1044 1044
1044 1045 1045
1045 1046 1046
1046 1047 1047
1047 1048 1048
1048 1049 1049
1049 1050 1050
1050 1051 1051
1051 1052 1052
1052 1053 1053
1053 1054 1054
1054 1055 1055
1055 1056 1056
1056 1057 1057
1057 1058 1058
1058 1059 1059
1059 1060 1060
1060 1061 1061
1061 1062 1062
1062 1063 1063
1063 1064 1064
1064 1065 1065
1065 1066 1066
1066 1067 1067
1067 1068 1068
1068 1069 1069
1069 1070 1070
1070 1071 1071
1071 1072 1072
1072 1073 1073
1073 1074 1074
1074 1075 1075
1075 1076 1076
1076 1077 1077
1077 1078 1078
1078 1079 1079
1079 1080 1080
1080 1081 1081
1081 1082 1082
1082 1083 1083
1083 1084 1084
1084 1085 1085
1085 1086 1086
1086 1087 1087
1087 1088 1088
1088 1089 1089
1089 1090 1090
1090 1091 1091
1091 1092 1092
1092 1093 1093
1093 1094 1094
1094 1095 1095
1095 1096 1096
1096 1097 1097
1097 1098 1098
1098 1099 1099
1099 1100 1100
1100 1101 1101
1101 1102 1102
1102 1103 1103
1103 1104 1104
1104 1105 1105
1105 1106 1106
1106 1107 1107
1107 1108 1108
1108 1109 1109
1109 1110 1110
1110 1111 1111
1111 1112 1112
1112 1113 1113
1113 1114 1114
1114 1115 1115
1115 1116 1116
1116 1117 1117
1117 1118 1118
1118 1119 1119
1119 1120 1120
1120 1121 1121
1121 1122 1122
1122 1123 1123
1123 1124 1124
1124 1125 1125
1125 1126 1126
1126 1127 1127
1127 1128 1128
1128 1129 1129
1129 1130 1130
1130 1131 1131
1131 1132 1132
1132 1133 1133
1133 1134 1134
1134 1135 1135
1135 1136 1136
1136 1137 1137
1137 1138 1138
1138 1139 1139
1139 1140 1140
1140 1141 1141
1141 1142 1142
1142 1143 1143
1143 1144 1144
1144 1145 1145
1145 1146 1146
1146 1147 1147
1147 1148 1148
1148 1149 1149
1149 1150 1150
1150 1151 1151
1151 1152 1152
1152 1153 1153
1153 1154 1154
1154 1155 1155
1155 1156 1156
1156 1157 1157
1157 1158 1158
1158 1159 1159
1159 1160 1160
1160 1161 1161
1161 1162 1162
1162 1163 1163
1163 1164 1164
1164 1165 1165
1165 1166 1166
1166 1167 1167
1167 1168 1168
1168 1169 1169
1169 1170 1170
1170 1171 1171
1171 1172 1172
1172 1173 1173
1173 1174 1174
1174 1175 1175
1175 1176 1176
1176 1177 1177
1177 1178 1178
1178 1179 1179
1179 1180 1180
1180 1181 1181
1181 1182 1182
1182 1183 1183
1183 1184 1184
1184 1185 1185
1185 1186 1186
1186 1187 1187
1187 1188 1188
1188 1189 1189
1189 1190 1190
1190 1191 1191
1191 1192 1192
1192 1193 1193
1193 1194 1194
1194 1195 1195
1195 1196 1196
1196 1197 1197
1197 1198 1198
1198 1199 1199
1199 1200 1200